

Réserve Naturelle Agréée de "Sampont" à Arlon

Plan de gestion

Visa du Ministre

1. INVENTAIRE DES DONNEES ECOLOGIQUES

A. Description physique du site

La réserve naturelle de Sampont se situe sur les territoires des communes d'Arlon (ancienne commune de Hachy) et d'Etalle (ancienne commune de Vance) au sud du village de Sampont en province de Luxembourg (voir point 8.1 carte 1 du dossier de demande).

La réserve naturelle de Sampont est située dans la région biogéographique de Lorraine belge, région la plus méridionale de la Belgique. Le paysage lorrain typique est caractérisé par une mosaïque diversifiée et relativement préservée de prairies, de cultures, de bois et de fonds humides. Le paysage de la vallée de la Haute-Semois est quant à lui dominé par les prairies humides et les marais entrecoupés de bosquets humides et marécageux.

La réserve naturelle regroupe un ensemble de parcelles, toutes situées dans le bassin de la Semois (catégorie 1), sous-bassin hydrographique de la Meuse. La réserve est située majoritairement le long de la Semois et deux affluents, le Routbaach (catégorie 2) et le Ruisseau de Relbour (catégorie 3). Quelques parcelles sont néanmoins situées sur le Ruisseau de Hachy (catégorie 3), affluent du Rodenbach. Toutes les parcelles sont comprises dans la masse d'eau « Semois I » (SC08R). L'ensemble du bassin de la Semois draine le nord de la Lorraine belge vers le sud-ouest de l'Ardenne.

La réserve naturelle de Sampont se situe au pied de la cuesta sinémurienne, formée de calcaires sableux dits « d'Orval » du Jurassique inférieur. Les types de sols présents dans la réserve sont les mêmes que dans les autres marais de la Haute Semois :

- un versant sablo-gréseux raide de la Cuesta Sinémurienne se terminant en pente douce au contact du marais ;
- une couverture tourbeuse lenticulaire sous laquelle le niveau minéral plonge assez rapidement ; le dôme de la tourbe atteint un mètre d'épaisseur puis s'amincit progressivement en biseau vers le bord du marais avec relèvement doux du niveau minéral ;
- des sols marneux (marnes hettangiennes), formés d'argiles d'origine ardennaise mêlées à du calcaire lorrain.

L'altitude de la réserve naturelle se situe entre 345 à 350 mètres.

Le climat local est un climat tempéré typique de Lorraine belge, caractérisé par des étés relativement chaud et humides et des hivers relativement froid et pluvieux. La température moyenne annuelle locale est de 8,7 °C (moyenne wallonne: 9°C) et les précipitations moyennes annuelles sont de 958 mm (moyenne wallonne: 929 mm). Notons que la Lorraine belge bénéficie d'un rayonnement solaire supérieur à la moyenne belge.

B. Milieux

La réserve naturelle de Sampont est un vaste complexe marécageux et tourbeux bordé de prairies humides et adossé à des talus sableux. Les habitats présents forment une mosaïque très diversifiée et très intéressante au point du vue biologique, en grande partie due aux larges amplitudes de gradients d'humidité, de pH et de nature de sol.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des habitats répertoriés dans la réserve naturelle de Sampont. La cartographie présentée ici repose sur la typologie Eunis des formations végétales en Wallonie (WalEunis). Elle se trouve en annexe 1 (point 8.1. cartes 8a à 8l du dossier de demande).

Groupe 1 : Milieux aquatiques	
C1.14	Tapis de charophytes des eaux oligotrophes
C1.3	Eaux stagnantes eutrophes
C1.45a	Communautés de sphaignes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes acides
C1.45b	Communautés de bryophytes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes alcalines
C2.ga	Ruisseaux lorrains à pente moyenne - eutrophe
C3.11a	Végétations de petits héliophytes du bord des eaux courantes lentes
C3.11b	Végétation à [Phalaris arundinacea] du bord des eaux courantes rapides
C3.21	Phragmitaies (roselières « vraies »)
C3.23	Typhaies
C3.25	Peuplements à [Glyceria maxima]
C3.26	Phalaridaies
Groupe 2 : Milieux herbeux	
D1.11	Tourbières hautes actives
D2.22	Bas-marais à [Carex nigra], [Carex canescens] et [Carex echinata]
D2.3	Tourbières de transition et tremblantes
D2.31	Cariçaies à [Carex lasiocarpa]
D2.32	Tourbières tremblantes à [Carex diandra]
D2.39	Radeaux de [Menyanthes] et de [Comarum]
D4.1	Bas-marais alcalins
D4.15	Bas-marais à [Carex dioica], [Carex pulicaris] et [Carex flava]
D5.11	Roselières sèches
D5.21	Magnocariçaies
D5.21a	Cariçaies à [Carex acuta]
D5.21b	Cariçaies à [Carex appropinquata]
D5.21e	Cariçaies à [Carex acutiformis]
D5.21f	Cariçaies à [Carex vesicaria]
D5.3	Jonchaies
E1.12	Pelouses pionnières des sables calcaires xériques
E1.71	Nardaies méso-hygrophiles
E2.11a	Prairies permanentes intensives
E2.11b	Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées
E2.11ba	Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (Junco-Cynosuretum)
E2.11bc	Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (Festuco-Cynosuretum)
E2.11c	Prairies fortement fertilisées
E2.22	Prairies maigres de fauche de basse et moyenne altitude
E3.41	Prairies de fauche humides
E3.42	Prés à joncs à tépales aigus
E3.51	Prairies humides oligotrophes
E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés
E5.421	Prairie abandonnée à reine des prés
E5.6	Végétations rudérales

F4.13	Landes dégradées à [<i>Molinia caerulea</i>]
-------	------------------------------------------------

Groupe 3 : Milieux arbustifs	
F3.11	Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais
F3.13	Fourrés de colonisation des sols pauvres, acides
F9.12	Saussaies riveraines
F9.2	Saussaies marécageuses
FA.3	Haies bien développées, riche en espèces

Groupe 4 : Milieux forestiers	
G1.111	Saulaies alluviales
G1.212	Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides
G1.41b	Aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe
G1.51	Boulaies tourbeuses à sphaignes
G1.52	Aulnaies marécageuses acidophiles
G1.911b	Boulaies de colonisation, à l'exception des boulaies tourbeuses et des chênaies-pédonculées à bouleau
G1.9a	Forêts mélangées à bouleau, tremble, sorbier des oiseleurs et/ou saule marsault
G1.A29	Frênaies post-culturelles
G1.C4a	Peuplements d'autres feuillus exotiques ou peuplements de feuillus exotiques en mélange
G1.C4bb	Peuplements de feuillus indigènes installés dans des milieux artificiels
G5.1a	Alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert
G5.1b	Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau
G5.6ba	Colonisation forestière feuillue spontanée de milieux ouverts non forestiers
G5.8	Mises à blanc et clairières
G5.8ba	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu oligotrophe, non marécageux
G5.8c	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu marécageux

Groupe 5 : Milieux anthropiques	
J2.1	Habitats résidentiels dispersés
J4.2	Réseau routier

Nous allons nous focaliser ici sur les habitats revêtant un caractère patrimonial, une importance régionale ou communautaire ou encore un aspect problématique. La présence de ces habitats au sein de la réserve influence considérablement les modes de gestion qui y seront appliqués. Ceux-ci seront détaillés au point 4. Chaque habitat est détaillé sous forme de carte d'identité reprenant :

- les espèces observées dans la réserve et celles qui sont caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire en **gras** (DEMNA 2020). Les espèces reprises à la liste des plantes protégées et menacées de Wallonie (Saintenoy-Simon 2006) sont marquées d'un astérisque (*)
- la correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats » de Natura 2000)
- les références de localisation aux unités de gestion (voir point 8.1. cartes 10a et 10k)
- un commentaire éventuel concernant l'habitat et ses caractéristiques au sein de la réserve

Groupe 1 : Milieux aquatiques

C1.14 Tapis de charophytes des eaux oligotrophes	
Espèces observées : Characeae sp.	
Correspondance Natura 2000 : Habitat 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires à Characées	
Localisation : UG104, UG105	
Commentaire : Fossés et ornières de fauche colonisées par des Characées dans les zones tourbeuses de la réserve.	

C1.45a Communautés de sphaignes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes acides**C1.45b Communautés de bryophytes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes alcalines**

Espèces observées des eaux acides (C1.45a) : *Utricularia minor**

Espèces observées des eaux alcalines (C1.45b) : *Utricularia australis**, *Sparganium natans**

Bryophytes observés (2017) : *Scorpidium scorpioides*, *Sphagnum spp.*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3160 - Lacs et mares dystrophes naturels

Localisation : UG104, UG113

Commentaire : Habitat situé au niveau de nombreuses petites mares et ornières dans les zones tourbeuses de la réserve mais également au niveau d'anciennes fosses d'extraction de tourbe.

C2.ga Ruisseaux lorrains à pente moyenne - eutrophe

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 – Cours d'eau à végétation aquatique

Commentaire : La végétation de la Semois et de ses affluents classés n'a pas été inventoriée.

C3.11a Végétations de petits héliophytes du bord des eaux courantes lentes

Espèces observées : *Berula erecta*, *Glyceria fluitans*, *Nasturtium microphyllum*, *Veronica beccabunga*

Correspondance Natura 2000 : /

Commentaire : Eléments dispersés dans la réserve et non cartographiés, représentés par la présence de l'une ou l'autre espèce.

Groupe 2 : Milieux herbeux**D1.11 Tourbières hautes actives**

Espèces observées : *Drosera rotundifolia**, *Molinia caerulea*, *Potentilla erecta*, *Sphagnum sp.*, *Vaccinium oxycoccos**

Bryophytes associés observés (2017) : *Aulacomnium palustre*, *Sphagnum fimbriatum*, *Sphagnum rubellum*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 7110* - Tourbières hautes actives

Localisation : UG104

Commentaire : Dans le sud-est de la réserve, l'accumulation progressive de tourbe a progressivement déconnecté la tourbière des suintements d'eau alcaline, permettant à des éléments de tourbières hautes acides de s'installer, alimentés par les eaux de pluie plus acides.

D2.22 Bas-marais à [Carex nigra], [Carex canescens] et [Carex echinata]

Espèces observées : *Agrostis canina*, *Carex canescens**, *Carex echinata*, *Carex nigra*, *Carex rostrata*, *Comarum palustre*, *Dactylorhiza maculata**, *Epilobium palustre*, *Galium palustre*, *Galium uliginosum*, *Juncus acutiflorus*, *Menyanthes trifoliata**, *Molinia caerulea*, *Pedicularis palustris**, *Viola palustris*

Bryophytes associés observés (2017) : *Aulacomnium palustre*, *Sphagnum teres*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG102, UG104

Commentaire : Aspect très intéressant de la partie tourbeuse de la réserve de Sampont qui conjugue des suintements acides et alcalins donnant naissance côte à côte à des bas-marais acides et alcalins en mosaïque. Le cortège floristique typique de ce bas-marais acide est complet. La présence de linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) était autrefois renseignée à Sampont (dossier d'agrément 2007) mais l'espèce n'a plus été mentionnée depuis.

D2.3 Tourbières de transition et tremblantes

D2.31 Cariçaies à [Carex lasiocarpa]**D2.32 Tourbières tremblantes à [Carex diandra]****D2.39 Radeaux de [Menyanthes] et de [Comarum]**

Espèces observées : *Carex diandra**, *Carex canescens**, *Carex echinata*, ***Carex lasiocarpa****, ***Carex lepidocarpa****, *Carex nigra*, *Carex panicea*, ***Comarum palustre***, *Drosera rotundifolia**, *Epipactis palustris**, *Equisetum fluviatile*, *Equisetum palustre*, *Galium uliginosum*, *Juncus acutiflorus*, ***Menyanthes trifoliata****, ***Parnassia palustris****, ***Pedicularis palustris****, *Phragmites australis*, *Ranunculus lingua**, *Sphagnum sp.*, *Viola palustris*

Bryophytes associés observés (2017) : *Aneura pinguis*, *Campylium stellatum*, *Scorpidium scorpioides*, *Sphagnum squarrosum*, *Sphagnum teres*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 7140 - Tourbières de transition et tremblantes

Localisation : UG100, UG104, UG207

Commentaire : Tourbières tremblantes alcalines et acides en mosaïque, certaines sans réelle dominance d'espèces. Ces habitats sont très riches en espèces rares et menacées. A noter que *Carex limosa* a encore été observé en 2012.

D4.1 Bas-marais alcalins**D4.15 Bas-marais à [Carex dioica], [Carex pulicaris] et [Carex flava]**

Espèces observées : *Carex demissa*, *Carex diandra**, ***Carex flava****, *Carex disticha*, ***Carex lepidocarpa****, ***Carex panicea***, ***Carex pulicaris****, ***Dactylorhiza incarnata****, ***Dactylorhiza majalis****, ***Epipactis palustris****, *Lysimachia vulgaris*, ***Parnassia palustris****, *Pedicularis palustris**, *Phalaris arundinacea*, *Ranunculus lingua**, ***Triglochin palustre****

Bryophytes associés observés (2017) : *Aneura pinguis*, *Fissidens adianthoides*, *Scorpidium cossonii*, *Scorpidium scorpioides*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 7230 - Tourbières basses alcalines

Localisation : UG100, UG104, UG105

Commentaire : Tourbières alcalines de faible étendue mais avec des cortèges floristiques assez complets. Habitat souvent en transition soit vers le molinion, soit vers la tourbière haute et en mosaïque avec du bas-marais acide dans l'UG060. Notons que la linaigrette à feuilles larges *Eriophorum latifolium* a encore été observée en 2012.

D5.21 Magnocariçaies**D5.21a Cariçaies à [Carex acuta]****D5.21b Cariçaies à [Carex appropinquata]****D5.21e Cariçaies à [Carex acutiformis]****D5.21f Cariçaies à [Carex vesicaria]**

Espèces observées : *Caltha palustris*, *Carex acuta*, *Carex acutiformis*, *Carex appropinquata**, *Carex pseudocyperus*, *Carex riparia*, *Carex vesicaria*, *Cirsium palustre*, *Equisetum fluviatile*, *Filipendula ulmaria*, *Galium palustre*, *Lycopus europaeus*, *Lysimachia vulgaris*, *Phragmites australis*, *Scutellaria galericulata*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG001, UG015, UG016, UG018, UG019, UG020, UG100, UG104, UG105, UG113, UG135, UG134, UG144, UG201, UG202, UG209, UG207, UG210, UG215

Commentaire : Plusieurs types de magnocariçaies caractérisées par la dominance d'une ou de deux espèces de grandes laïches. Elles sont parfois localisées et de faible surface incluses dans un autre habitat humide (prairie humide ou mégaphorbiaie) ou plus souvent, de plus grande surface et dominante. Quelques-unes sont de type alcalin et composées de touradons formés de laïches hémicryptophytes comme la laïche paradoxale, d'autres sont représentées par des larges plages uniformes de laïches géophytes à large amplitude comme la laïche des marais ou la laïche vésiculeuse. Ces dernières sont reconnues pour être résistantes à une certaine eutrophisation de l'eau et à un assèchement temporaire du sol.

E1.12 Pelouses pionnières des sables calcaires xériques

Espèces observées : *Anthyllis vulneraria*, *Avenula pubescens*, *Campanula rapunculus*, *Campanula rotundifolia*, *Carex caryophylla*, *Centaurea scabiosa*, ***Cerastium arvense***, ***Dianthus deltoides****, *Echium vulgare*, *Euphorbia cyparissias*, *Hieracium pilosella*, *Jasione montana**, *Medicago lupulina*, *Ononis repens*, *Polygala vulgaris*, *Potentilla tabernaemontani*, *Ranunculus bulbosus*, *Rumex acetosella*, *Saxifraga granulata*, *Scabiosa columbaria*, *Silene vulgaris*, *Sanguisorba minor*, *Sedum acre*, *Trifolium arvense*, *Thymus pulegioides*, *Trifolium aureum*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6120* - Pelouses pionnières des sables calcarifères

Localisation : UG008, UG107, UG108

Commentaire : Habitat rare lié aux affleurements de la cuesta sinémurienne en bordure sud de la réserve. Les cortèges sont riches en espèces calcicoles mais sont incomplets en termes d'espèces caractéristiques. Certaines espèces siliceuses acidoclines des sables décalcifiés sont présentes au sein de ces pelouses comme la jasione, la piloselle ou encore la petite oseille.

E1.71 Nardaies méso-hygrophiles

Espèces observées : *Agrostis capillaris*, *Anthoxanthum odoratum*, *Calluna vulgaris*, *Campanula rapunculus*, *Carex ovalis*, ***Galium saxatile***, *Holcus lanatus*, ***Luzula campestris***, ***Potentilla erecta***, *Rumex acetosella*, *Stellaria graminea*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6230* - Nardaies

Localisation : UG151, UG152

Commentaire : Petite nardaie dégradée sur un sol sablo-limoneux acide dominée principalement par le gaillet de Harz.

E2.11b Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées**E2.11ba Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (Junco-Cynosuretum)**

Espèces observées : *Anthoxanthum odoratum*, *Cirsium palustre*, *Cynosurus cristatus*, *Holcus lanatus*, *Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*, *Lolium perenne*, *Lotus corniculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Ranunculus repens*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG018, UG128, UG131, UG134, UG135, UG136, UG151, UG152, UG201

Commentaire : Ces prairies sont essentiellement présentes dans la réserve sous l'association *Junco-Cynosuretum* correspondant à des prairies humides caractérisées par la présence importante d'espèces hygrophiles favorisées par le pâturage comme la renoucle rampante, le trèfle rampant, la crénelle et une abondance de joncs. Ces prairies sont néanmoins d'un grand intérêt écologique bien que non protégées par la Directive « Habitats ». L'habitat dans les UG018 et UG019 tend vers un *Festuco-Cynosuretum* à l'heure actuelle (restauration récente) mais devrait se stabiliser vers un pré de fauche oligotrophe ou une nardaie. Dans les UG033, UG034, UG037, UG043 et UG46 le replat plus sec en bordure de Semois est surpâturé et évolue progressivement vers la prairie intensive.

E2.22 Prairies maigres de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées

Espèces observées : *Achillea millefolium*, *Alopecurus pratensis*, *Anthoxanthum odoratum*, ***Arrhenatherum elatius***, *Campanula rapunculus*, ***Centaurea gr. jacea***, ***Crepis biennis***, *Convolvulus arvensis*, *Dactylis glomerata*, *Festuca pratensis*, *Festuca rubra*, *Hypericum perforatum*, *Jacobaea vulgaris*, ***Knautia arvensis***, ***Leontodon hispidus***, ***Leucanthemum vulgare***, *Lotus corniculatus*, *Plantago lanceolata*, *Ranunculus acris*, ***Rhinanthus minor***, *Sanguisorba minor*, *Stellaria graminea*, ***Tragopogon pratensis***, *Trifolium dubium*, *Trifolium pratense*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6510 - Prairies maigres de l'Arrhenatherion

Localisation : UG006, UG008, UG201, UG202

Commentaire : Dans le sud-est de la réserve (UG089), sur un replat plus sec et sableux, l'habitat est présent sous une variante oligo-mésotrophe calcaire. Dans le nord du site (UG001 et UG002), l'habitat est présent sous la variante des sols frais à humides (*Alopecurion*). La présence d'espèces hygrophiles est marquée.

E3.41 Prairies humides de fauche

Espèces observées : *Agrostis canina*, *Alopecurus pratensis*, *Angelica sylvestris*, *Caltha palustris*, *Carex disticha*, *Cirsium oleraceum*, *Cirsium palustre*, *Filipendula ulmaria*, *Galium palustre*, *Galium uliginosum*, *Holcus lanatus*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Myosotis laxa* subsp. *cespitosa*, *Myosotis scorpiodes*, *Oenanthe peucedanifolia**, *Persicaria bistorta*, *Poa trivialis*, *Ranunculus repens*, *Scirpus sylvaticus*, *Trifolium repens*, *Valeriana repens*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG004, UG006, UG0007, UG015, UG019, UG100, UG126, UG127, UG132, UG143, UG144, UG202

Commentaire : Habitat assez présent au sein de la réserve avec un cortège floristique très complet sur l'ensemble des parcelles concernées.

E3.42 Prés à joncs à tépales aigus

Espèces observées : *Angelica sylvestris*, *Caltha palustris*, *Carex echinata*, *Carex nigra*, *Cirsium palustre*, *Crepis paludosa*, *Dactylorhiza maculata**, *Dactylorhiza majalis**, *Galium uliginosum*, *Holcus lanatus*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Myosotis scorpioides*, *Persicaria bistorta*, *Ranunculus acris*, *Rumex acetosa*, *Valeriana dioica*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG100, UG101, UG102, UG104, UG105

Commentaire : Prairie humide acide et dominée par le jonc à tépales aigus. Elle correspond à une transition d'un bas-marais acide vers de la prairie humide. La présence relictuelles d'espèces de bas-marais telles que la laîche étoilée ou la laîche noire est caractéristique. Cet habitat est présent en bordure de bas-marais acide et souvent en mosaïque avec les zones tourbeuses et prairiales alcalines en fonction l'origine de l'alimentation en eau acide ou basique.

E3.51 Prairies humides oligotrophes

Espèces observées : *Anthoxanthum odoratum*, ***Carex flava****, ***Carex panicea***, ***Carex pulicaris****, *Colchicum autumnale*, *Crepis paludosa*, *Dactylorhiza incarnata**, *Dactylorhiza majalis**, *Epipactis palustris**, ***Juncus acutiflorus***, ***Juncus conglomeratus***, ***Molinia caerulea***, *Parnassia palustris**, ***Selinum carvifolia***, ***Succisa pratensis***, *Triglochin palustre**, ***Valeriana dioica***

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6410 – Prairies humides oligotrophes

Localisation : UG100, UG104, UG105

Commentaire : Les prairies humides oligotrophes présentes dans la réserve sont de type alcalin, présentes essentiellement en bordure de tourbières alcalines et observé presque uniquement en Lorraine. Outre la présence des espèces caractéristiques du type neutrocline, la présence d'espèces de bas-marais alcalins telles que l'orchis incarnat, l'épipactis des marais ou encore la parnassie des marais le caractérise. Cet habitat est très riche en espèces végétales patrimoniales. Notons que la prairie mésotrophe de l'UG002 comporte encore de manière relictuelle la scorsonère des prés.

E5.412 Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés

Espèces observées *Filipendulion* (E5.412) : ***Angelica sylvestris***, *Calystegia sepium*, *Caltha palustris*, *Cirsium palustre*, ***Cirsium oleraceum***, *Equisetum palustre*, ***Filipendula ulmaria***, *Galium aparine*, *Galeopsis tetrahit*, *Glyceria maxima*, *Heracleum sphondylium*, ***Hypericum tetrapterum***, *Iris pseudacorus*, *Lamium album*, ***Lythrum salicaria***, *Persicaria bistorta*, *Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*, ***Scirpus sylvaticus***, ***Stachys palustris***, ***Valeriana officinalis***, *Urtica dioica*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6430 – Mégaphorbiaies alluviales et ourlets nitrophiles

Localisation : UG001, UG003, UG009, UG017, UG019, UG021, UG100, UG132, UG143, UG144, UG137, UG201, UG202

Commentaire : Communautés rivulaires à hautes herbes sur des sols humides à très humides, elles sont bien présentes dans la réserve mais jamais très étendues.

F4.13 Landes dégradées à [*Molinia caerulea*]

Espèces observées : *Epilobium palustre*, *Galium uliginosum*, *Galium saxatile*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus effusus*, *Lotus pedunculatus*, ***Molinia caerulea***, *Potentilla erecta*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 4010 – Landes humides

Localisation : UG010

Commentaire : Curiosité locale à l'est du marais de Sampont avec la présence d'une lande acide à molinie. Cette lande paratourbeuse dégradée dominée par la molinie est très embroussaillée par la bourdaine et les bouleaux. Elle se prolonge quelque peu dans la parcelle ouverte attenante montrant un faciès de lande paratourbeuse (voire de nardaie) avec la présence d'espèces comme *Carex ovalis*, *Juncus squarrosus*, *Leontodon hispidus* ou encore *Potentilla erecta*. A noter que *Nardus stricta* a été mentionné, de même que la callune dans la partie embroussaillée il y quelques années.

Groupe 3 et 4 : Milieux arbustifs et forestiers

F9.12 Saussaies riveraines

G1.111 Saulaies alluviales

G1.212 Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides

Espèces observées : ***Acer pseudoplatanus***, ***Alnus glutinosa***, ***Betula pendula***, *Calystegia sepium*, ***Corylus avellana***, *Eupatorium cannabinum*, *Filipendula ulmaria*, ***Fraxinus excelsior***, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Geum urbanum*, *Hedera helix*, *Heracleum sphondylium*, *Phalaris arundinacea*, ***Prunus padus***, ***Prunus spinosa***, *Rubus idaeus*, *Salix alba*, *Salix triandra*, ***Salix aurita/cinerea***, ***Salix caprea***, ***Salix triandra***, ***Salix viminalis***, ***Sorbus aucuparia***, *Silene dioica*, *Stachys sylvatica*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 91E0* - Forêts alluviales

Localisation : UG013, UG014, UG018, UG129, UG202, UG203, UG204, UG209, UG205, UG215

Commentaire : Formations forestières alluviales dont la strate arborescente est dominée par l'aulne glutineux dans certaines et par les saules des vanniers et blanc pour d'autres. Plusieurs espèces marécageuses surviennent dans certains de ces peuplements, elles relèvent alors des aulnaies marécageuses avec lesquelles elles sont en transition (voir ci-dessous). Les inventaires de ces habitats sont partiels (peste porcine africaine).

G1.41b Aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe

Espèces observées : *Alnus glutinosa*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Cirsium oleraceum*, *Filipendula ulmaria*, *Galium palustre*, *Glyceria fluitans*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lycopus europaeus*, *Phragmites australis*, *Ranunculus repens*, *Salix aurita/cinerea*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG005, UG009, UG011, UG013, UG014, UG016, UG018, UG021, UG022, UG120, UG121, UG122, UG123, UG124, UG126, UG134, UG138, UG139, UG142, UG0214

Commentaire : Habitat forestier bien présent souvent en mosaïque avec la forêt alluviale. L'inventaire de cet habitat sont partiels (peste porcine africaine).

G1.51 Boulaies tourbeuses à sphaignes

Espèces observées : /

Correspondance Natura 2000 : Habitat 91D0* - Tourbières boisées

Localisation : UG111, UG112

Commentaire : Habitat non inventorié (peste porcine africaine)

G1.52 Aulnaies marécageuses acidophiles

Espèces observées : /

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG114, UG115, UG116, UG117, UG118, UG0119

Commentaire : Habitat non inventorié (peste porcine africaine)

G1.911a Faciès à bouleau des chênaies pédonculées à bouleau

Espèces observées : /

Correspondance Natura 2000 : Habitat 9190 – Chênaies pédonculées à bouleau

Localisation : UG010, UG012

Commentaire : Habitat non inventorié (peste porcine africaine)

C. Flore

La liste exhaustive des espèces de la flore rencontrées dans la réserve naturelle de Sampont figure en annexe 4 du dossier de demande. Actuellement, 309 espèces de plantes supérieures ont déjà été recensées dans la réserve. L'état actuel des connaissances concernant la flore supérieure est bon.

Les espèces remarquables

Il est utile de mettre en évidence les espèces de la flore supérieure méritant une attention particulière. Au niveau botanique, l'intérêt du site est exceptionnel surtout par le nombre impressionnant d'espèces menacées, rares ou d'intérêt patrimonial (34). Parmi celles-ci, 28 plantes ont un statut de liste « en danger » ou « en danger critique d'extinction ». Il conviendra dès lors d'avoir une attention particulière à leur conservation.

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :

/ Espèce non protégée en Wallonie

LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, annexe VIb et annexe VII)

HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexe II et V)

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion. Celles-ci sont cartographiées au point 8.1 (cartes 10a et 10k).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i> Aconit casque de Jupiter	CR	LCN VIb	L'espèce a été mentionnée une seule fois dans la réserve en 2013 et de manière non précise.
<i>Botrychium lunaria</i> Botryche lunaire	CR	LCN VIb	Observée en 2017 dans l'UG108.
<i>Carex appropinquata</i> Laïche paradoxale	CR	LCN VIb	Laïche formant de hauts touradons, typique des zones marécageuses alcalines du sud de la Belgique. UG100 et UG104.
<i>Carex canescens</i> Laïche blanchâtre	VU	/	Laïche typique des bas-marais acides. UG104.
<i>Carex diandra</i> Laïche arrondie	CR	LCN VIb	Laïche très rare cantonnée exclusivement aux marais alcalins de la Haute-Semois. UG100 et UG104.
<i>Carex flava</i> Laïche jaunâtre	VU	LCN VIb	Laïche rare typique des Molinions et bas-marais alcalins. UG100 et UG104.
<i>Carex lasiocarpa</i> Laïche filiforme	CR	LCN VIb	Laïche très rare typique des tourbières tremblantes. UG100 et UG105.
<i>Carex lepidocarpa</i> Laïche écailleuse	CR	LCN VIb	Laïche rare typique des Molinions et bas-marais alcalins. UG100, UG104 et UG105.

Carex limosa Laïche des bourbiers	CR	LCN Vib	Laïche très rare typique des tourbières tremblantes. Observé en 2012 et plus depuis. UG104.
Carex pulicaris Laïche puce	EN	LCN Vib	Laïche rare typique des Molinions. UG104 et UG121.
Dactylorhiza incarnata Orchis incarnat	CR	LCN Vib	Orchidée rare des prairies et bas-marais de nature alcaline. UG100, UG104 et UG121.
Dactylorhiza fuchsii	VU	LCN VII	Orchidée typiques des pelouses calcicoles et des bois, mais aussi des zones humides basiclines. UG100.
Dactylorhiza maculata Orchis tacheté	NT	LCN Vib	Orchidée plutôt commune des prairies humides acides. UG101, UG100 et UG104.
Dactylorhiza majalis Orchis de mai	NT	LCN Vib	Orchidée plutôt commune des prairies humides. UG105, UG104 et UG100.
Dianthus deltoides Œillet deltoïde	CR	LCN Vib	Œillet rare et inféodé aux zones sableuses calcaires. UG008, UG107, UG108 et en bordure de l'UG100.
Drosera rotundifolia Rossolis à feuilles rondes	EN	LCN Vib	Espèce carnivore typique des tourbières acides. UG104.
Dryopteris cristata Dryopteris à crêtes	EN	LCN Vib	Fougère rare liée aux tourbières. UG104.
Epipactis palustris Epipactis des marais	CR	LCN Vib	Orchidée rare liée aux Molinions et tourbières alcalines. UG104.
Eriophorum latifolium Linaigrette à feuilles larges	CR	/	Linaigrette très rare liée aux tourbières alcalines. Observée en 2012, aucune observation récente. UG100 et UG104.
Jasione montana Jasione des montagnes	EN	/	Espèce typique des pelouses sur sable acide. UG056.
Menyanthes trifoliata Trèfle d'eau	VU	LCN VII	Classique des tourbières de transition. UG007, UG100, UG102, UG103, UG104 et UG105.
Oenanthe peucedanifolia Oenanthe à feuilles de peucedan	CR	LCN Vib	Espèce des prés humides très rare en Wallonie. Localisée à la vallée de la Semois et à ses affluents. UG201.
Parnassia palustris Parnassie des marais	CR	LCN Vib	Espèce rare typique des Molinions et bas-marais alcalins. UG104 et UG105.
Pedicularis palustris Pédiculaire des marais	CR	LCN Vib	Espèce des prés humides et marais riches en sels minéraux. UG100.
Ranunculus lingua Grande douve	CR	LCN VII	Espèce typique des bas-marais alcalins. UG104.
Salix repens Saule rampant	EN	LCN Vib	Saule nain typique des tourbières et marais. UG104.
Scorzonera humilis Scorsonère	EN	LCN Vib	Espèce des Molinions. UG104 et UG201.
Sparganium natans Rubanier nain	CR	LCN Vib	Espèce excessivement rare typique des eaux oligo-mésotrophes des tourbières. UG113.
Stellaria palustris Stellaire des marais	CR	LCN Vib	Espèce rare des prairies humides. Localisée à la vallée de la Semois principalement. UG004.

<i>Thelypteris palustris</i> Fougère des marais	CR	LCN VIb	Fougère typique des marais tourbeux. Observé une seule fois en 2013.
<i>Triglochin palustre</i> Troschart des marais	CR	LCN VIb	Espèce rare typique des Molinions et bas-marais alcalins. UG104 et UG105.
<i>Utricularia australis</i> Utriculaire citrine	CR	LCN VIb	Espèce en voie d'extinction, typique des eaux oligo-mésotrophes. Retrouvée en 2019 après plus de 40 ans sans observation suite au creusement d'une mare. UG113.
<i>Utricularia minor</i> Petite utriculaire	CR	LCN VIb	Espèce en voie d'extinction, typique des eaux dystrophes des tourbières. UG113.
<i>Vaccinium oxycoccos</i> Canneberge	EN	LCN VII	Espèce typique des tourbières et landes acides. UG104.

Les espèces végétales non-indigènes

On trouve dans la réserve naturelle de Sampont plusieurs espèces végétales non indigènes (reprises en rouge dans la liste des espèces végétales au point 8.4). La plupart sont des espèces rudérales sans potentiel invasif.

Le tableau ci-dessous reprend les espèces végétales problématiques avec un potentiel invasif avéré (Branquart 2019) et des espèces qui pourraient devenir problématique à court ou moyen terme. Toutes ces espèces problématiques et surtout invasives devront idéalement être contrôlées par des mesures de gestion spécifiques afin de limiter leur expansion au sein du site.

Le potentiel invasif de chaque espèce invasive est évalué par un indice. Cet indice est composé d'une lettre représentant l'impact environnemental de l'espèce (A : faible, B : modéré, C : élevé) et d'un chiffre représentant le stade d'invasion en Belgique (0 : absent, 1 : populations isolées, 2 : distribution restreinte, 3 : largement répandue).

Espèce	Indice	Commentaires
<i>Alnus incana</i> Aulne blanc	/	Espèce avec un potentiel de colonisation important et difficile à gérer en milieu humide. Grande capacité de régénération élevée après coupe grâce à des rejets de souche et drageonnements vigoureux. UG129, UG142 et UG214.
<i>Elodea canadensis</i> Elodée du Canada	A3	Présence très problématique de cette espèce dans toute la Semois. L'éradication de cette espèce est compromise vu l'étendue de sa colonisation actuelle et n'est pas du ressort de Natagora. Sa capacité à redémarrer au départ du moindre fragment de la plante rend la lutte pratiquement inefficace.
<i>Epilobium ciliatum</i> Epilobe cilié	A2	Espèce invasive plutôt rudéral présente dans certains habitats humides. Semble non problématique à l'heure actuelle. UG004.
<i>Erigeron canadensis</i> Vergerette du Canada	/	Espèce exotique non invasive mais à fort pouvoir de germination au sein des habitats sableux de la réserve (UG107 et UG108).
<i>Fallopia japonica</i> Renouée du Japon	A3	Espèce invasive très problématique. Très difficile à éradiquer. UG135.
<i>Hieracium aurantiacum</i> Epervière orangée	/	Espèce problématique pour les habitats ouverts de type prairies, pelouses et landes. Elle n'est pas encore considérée comme invasive. Difficile à éradiquer. UG008.

D. Fonge

D'après les données disponibles, seules 2 espèces de champignons ont été recensées au sein de ce site. Cela résulte très clairement d'un manque de prospection. Cette lacune mériterait d'être comblée par des inventaires spécifiques.

E. Faune

Une liste des espèces animales observées jusqu'à présent dans la réserve naturelle de Sampont figure en annexe 5 du dossier de demande. Actuellement, 356 espèces animales ont été recensées dans la réserve. Ce nombre est ventilé en fonction des différents groupes taxonomiques dans le tableau suivant.

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Mammifères	7	Faible
Oiseaux	66	Très bon
Reptiles	3	Bon
Amphibiens	6	Bon
Poissons	1	Faible
Insectes - Coléoptères	64	Faible
Insectes - Diptères	25	Faible
Insectes - Hémiptères	25	Faible
Insectes - Hétérocères	23	Faible
Insectes - Hyménoptères	37	Faible
Insectes - Odonates	20	Très bon
Insectes - Orthoptères	19	Bon
Insectes - Rhopalocères	48	Très bon
Autres insectes	1	Faible
Autres arthropodes	7	Faible
Mollusques	4	Faible

Les espèces remarquables

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur une liste rouge wallonne ou belge et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué, R : rare)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
 - / Espèce non protégée en Wallonie
 - LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 article 2, annexe II, annexe III et annexe IV)
 - HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexes II, IV et V)
 - OIS Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 79/409/CEE « Oiseaux » annexe I).

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion. Celles-ci sont cartographiées au point 8.1 (cartes 10a et 10k).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
Mammifères			
<i>Castor fiber</i> Castor d'Europe	NE	HAB II-IV	Présent principalement sur le Routbaach (UG202 à UG210) et sur la Semois en amont de la réserve (UG014 et UG017).
<i>Muscardinus avellanarius</i> Muscardin	R	HAB IV	Détecté dans l'UG100.
<i>Meles meles</i> Blaireau	VU	LCN III	Individus victimes de la circulation en bordure de la réserve.
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecreuil roux	LC	LCN III	Espèce commune
Oiseaux			
<i>Ardea alba</i> Grande aigrette	NE	OIS I	Hivernant/migrateur régulier dans la réserve.
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	VU	LCN Art. 2	Nicheur probable dans la réserve.
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir	LC	OIS I	Nourrissage probable dans la réserve.
<i>Gallinago gallinago</i> Bécassine des marais	CR	/	Hivernant/migrateur régulier observée à plusieurs endroits de la réserve. Max 23 individus en 2016.
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	VU	OIS I	Un mâle observé en 2012 dans une prairie en bordure de l'UG144. Pourrait être présent dans la réserve.
<i>Lymnocyptes minimus</i> Bécassine sourde	NE	/	Hivernant/migrateur rare dans la réserve. 2 individus en 2014 dans l'UG134.
<i>Milvus migrans</i> Milan noir	EN	OIS I	Nicheur régulier dans la réserve ou ses alentours.
<i>Milvus milvus</i> Milan royal	VU	OIS I	Nicheur régulier dans la réserve ou ses alentours. Nid occupé en 2011 en bordure de l'UG201.
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	LC	OIS I	Nicheur régulier dans la réserve ou ses alentours.
<i>Riparia riparia</i> Hirondelle de rivage	NT	LCN Art. 2	Nicheur en bordure de la réserve le long de la Semois (UG148). 20 nids en 2018.
Reptiles			
<i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile	LC	LCN III	Espèce commune.
<i>Lacerta agilis</i> Lézard des souches	EN	HAB IV	Population actuellement située en bordure de la N83 au sud de la réserve (UG104, UG107, UG108 et UG110).
<i>Zootaca vivipara</i> Lézard vivipare	LC	LCN III	Espèce commune.
Amphibiens			
<i>Bufo bufo</i> Crapaud commun	LC	LCN IIb	Espèce très commune.
<i>Ichthyosaura alpestris</i> Triton alpestre	LC	LCN IIb	Espèce très commune. Reproduction observée dans l'UG149.

<i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé	LC	LCN Iib	Espèce très commune. Reproduction observée dans l'UG149.
<i>Lissotriton vulgaris</i> Triton ponctué	LC	LCN Iib	Espèce très commune. Reproduction observée dans l'UG149.
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> Grenouille verte	DD	HAB V	Espèce très commune. Reproduction observée dans les UG104, UG113, UG130 et UG149.
<i>Rana temporaria</i> Grenouille rousse	LC	HAB V	Espèce très commune.

Coléoptères

<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i> Coccinelle des roseaux	NT	LCN Iib	Coccinelle peu commune liée aux roselières. UG144.
<i>Aromia moschata</i> Aromie musquée	/	LCN Iib	Longicorne peu commun. Larve xylophage principalement dans les vieux saules. UG100.
<i>Coccinella hieroglyphica</i> Coccinelle à hiéroglyphes	VU	LCN Iib	Coccinelle rare liée aux landes et zones humides. UG006, UG007 et UG102.
<i>Coccinula quatuordecimpustulata</i> Coccinule	VU	/	Coccinelle peu commune. UG108.
<i>Dytiscus marginalis</i> Dytique bordé	/	LCN Iib	Espèce commune. UG149.
<i>Hippodamia tredecimpunctata</i> Coccinelle à 13 points	VU	LCN Iib	Coccinelle rare et localisée en Wallonie dans la vallée de la Semois. Inféodée aux milieux humides. UG144.
<i>Leptura aurulenta</i>	/	/	Longicorne très rare en Belgique. Larve xylophage dans le bois mort de feuillus. UG018.

Hémiptères

<i>Eurygaster maura</i>	/	/	Punaise plutôt thermophile et rare. UG144.
<i>Horistus orientalis</i>	/	/	Miridae rare. UG108.

Hétérocères

<i>Deltote uncula</i> Ancre	/	/	Papillon de nuit rare lié aux graminées.
---------------------------------------	---	---	------------------------------------------

Hyménoptères

<i>Anthidium punctatum</i> Anthidie points-blancs	LC	LCN Iib	Anthidie peu commune. Polylectique. Nid dans les pierres. UG108.
<i>Bombus campestris</i> Psithyre des champs	VU	/	Bourdon coucou relativement commun. Ectoparasite de <i>B. pascuorum</i> . UG108 et UG151.
<i>Bombus humilis</i> Bourdon variable	CR	LCN Iib	Bourdon très rare. Nid dans les herbes sèches. UG008 et UG108.
<i>Bombus rupestris</i> Psithyre des rochers	EN	/	Bourdon coucou rare. Ectoparasite de <i>B. lapidarius</i> . UG108.
<i>Bombus soroensis</i> Bourdon danois	VU	/	Bourdon rare. Nid dans le sol. UG100 et UG108.
<i>Bombus sylvarum</i> Bourdon grisé	CR	LCN Iib	Bourdon rare. Nid dans les herbes sèches. UG216.
<i>Bombus veteranus</i> Bourdon vétéran	CR	LCN Iib	Bourdon très rare. Nid dans les herbes sèches. UG108.

<i>Dasypoda hirtipes</i> Dasypode à culottes	LC	LCN Iib	Abeille plutôt commune. Polylectique. Nid en bourgade dans les sols sableux. UG008 et UG108.
<i>Epeoloides coecutiens</i> Epéoloïde commun	LC	LCN Iib	Abeille peu commune. Polylectique. Cleptoparasite des abeilles du genre <i>Macropis</i> . UG108.
<i>Halictus sexcinctus</i> Halicte six-bandes	VU	/	Halicte rare. Polylectique. Nid dans les sols sableux ou les terrils. Butine dans plusieurs endroits de la réserve.
<i>Hylaeus nigritus</i> Hylée de la Tanaisie	EN	/	Abeille très rare. Nid entre autres dans des anciennes galles de <i>Cynips</i> . UG100.
<i>Macropis europaea</i> Macropède commune	LC	LCN Iib	Abeille commune. Oligolectique du genre <i>Lysimachia</i> sur lesquelles elle collecte de l'huile qu'elle mélange au pollen. Nid dans le sol en zone humide. UG134.
<i>Megachile circumcincta</i> Mégachile de la Vesce	EN	/	Mégachile très rare et en régression. Polylectique. Nid dans le sol. UG108.
<i>Osmia bicolor</i> Osmie bicolore	LC	LCN Iib	Abeille relativement commune. Polylectique. Nid dans les coquilles vides d'escargot. UG108.
<i>Trachusa byssina</i> Trachuse commune	LC	LCN Iib	Abeille commune en Wallonie. Nid dans le sol. UG007, UG108 et UG126.

Odonates

<i>Libellula fulva</i> Libellule fauve	NE	LCN Iib	Espèce liée aux plans d'eau riches en végétation rivulaire. Probablement non reproducteur sur le site.
<i>Orthetrum brunneum</i> Orthétrum brun	VU	/	Espèce liée aux plans d'eau et suintements ensoleillés, peu profonds et avec peu de végétation. UG018.
<i>Orthetrum coerulescens</i> Orthétrum bleuissant	EN	LCN Iib	Espèce liée aux ruisselets et suintements oligotrophes. Reproduction probable dans les UG018, UG100, UG103, UG104 et UG105.
<i>Somatochlora flavomaculata</i> Cordulie à taches jaunes	CR	LCN Iib	Espèce liée aux roselières et tourbières alcalines. Besoin de lisières forestières. Reproduction probable dans les UG100, UG104, UG105 et UG113.

Orthoptères

<i>Decticus verrucivorus</i> Dectique verrucivore	RE	/	Sauterelle très rare en Wallonie. Présent dans l'UG108 en 2011. Encore observé à Sampont en bordure de la réserve en 2014.
<i>Euthystira brachyptera</i> Criquet des genévriers	EN	/	Criquet très rare en Belgique, limité à la Lorraine belge. UG105.
<i>Oedipoda caerulea</i> Oedipode turquoise	LC	LCN Iib	Espèce commune et thermophile. UG108.

Rhopalocères

<i>Boloria eunomia</i> Nacré de la bistorte	VU	LCN Iib	Espèce des prairies humides inféodée à la bistorte. Autrefois présent dans la réserve, elle a été revue en 2013 mais sans preuve. Sans doute plus reproducteur sur ce site.
<i>Coenonympha arcania</i> Céphale	VU	/	Espèce des milieux extensifs et bocagers en fort déclin en Lorraine belge. Plus observé dans la réserve depuis 2011. UG102.

<i>Cupido argiades</i> Azuré du trèfle	RE	/	Espèce de retour en Wallonie après disparition, en forte progression.
<i>Lycaena dispar</i> Cuivré des marais	LC	HAB II-IV	Espèce emblématique de la Lorraine belge et typique des prés humides et des zones marécageuses riches en oseille ou patience (<i>Rumex</i> spp.). Présent dans toute la réserve.
<i>Melitaea cinxia</i> Mélitée du plantain	LC	LCN IIb	Espèce plutôt rare inféodée au plantain. L'espèce auparavant très rare semble aujourd'hui en expansion en Lorraine belge. UG006 et UG108.

Mollusques

<i>Vertigo antvertigo</i> Vertigo des marais	/	/	Escargot terrestre plutôt rare, typique des zones humides.
<i>Vertigo moulinsiana</i> Maillot de Desmoulin	/	HAB II	Escargot terrestre rare, typique des zones humides calcaires. Hivernage sur gros touradons.

Les espèces animales non-indigènes

On trouve dans la réserve naturelle de Sampont plusieurs espèces animales non indigènes (reprises en rouge dans la liste des espèces végétales au point 8.4).

Le tableau ci-dessous reprend les espèces problématiques avec un potentiel invasif avéré (Branquart 2019) et des espèces qui pourraient devenir problématique à court ou moyen terme. Toutes ces espèces problématiques et surtout invasives devraient idéalement être contrôlées afin de limiter leur expansion au sein du site. Cependant, cela est dépendant d'une politique régionale de lutte efficace.

Le potentiel invasif de chaque espèce invasive est évalué par un indice. Cet indice est composé d'une lettre représentant l'impact environnemental de l'espèce (A : faible, B : modéré, C : élevé) et d'un chiffre représentant le stade d'invasion en Belgique (0 : absent, 1 : populations isolées, 2 : distribution restreinte, 3 : largement répandue).

Espèce	Indice
<i>Alopochen aegyptiaca</i> Ochette d'Egypte	A3
<i>Harmonia axyridis</i> Coccinelle asiatique	A3
<i>Procyon lotor</i> Raton laveur	A2

Interactions avec le réseau Natura 2000

La réserve naturelle de Sampont est incluse à 98,2 % dans le site Natura 2000 BE34057 « Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch » (voir point 8.1 carte 9).

14 habitats d'intérêt communautaire sont rencontrés dans ce site de même qu'au sein de la réserve (les habitats prioritaires sont marqués d'un astérisque*) :

Code Natura 2000	Habitat
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires à Characées
3160	Lacs et mares dystrophes naturels
3260	Cours d'eau avec végétation aquatique
4010	Landes humides
6120*	Pelouses pionnières des sables calcarifères
6230*	Nardaies
6410	Prairies humides oligotrophes
6430	Mégaphorbiaies rivulaires et ourlets nitrophiles
6510	Prairies de fauche de l'Arrhenatherion
7110*	Tourbières hautes actives
7140	Tourbières tremblantes et de transition
7230	Tourbières basses alcalines
91D0*	Tourbières boisées
91E0*	Forêts alluviales

7 espèces de la Directive « Habitats, faune et flore », dont 3 justifiant la désignation de ce site Natura 2000, ont été observées au sein de la réserve.

Code Natura 2000	Nom français	Nom latin	Annexe
1016	Maillot de Desmoulin	<i>Vertigo moulinsiana</i>	II
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	II et IV
1210	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V
1213	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	V
1261	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	II et IV
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	IV

Finalement, 8 espèces de la Directive « Oiseaux » dont 5 justifiant la désignation de ce site Natura 2000, a été observée dans la réserve naturelle.

Code Natura 2000	Nom français	Nom latin	Annexe/article
A026	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I
A152	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Article 4.2
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Article 4.2
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Article 4.2

2. Gestion

A. Historique de la gestion

Les bas-marais alcalins ont fait l'objet de gestion par fauche annuelle tardive voire hivernale depuis l'acquisition / restaurations des premières parcelles du marais. De nombreuses parcelles ont progressivement été réouvertes et gérées pour retrouver le paysage d'antan.

Les prairies humides, mégaphorbiaies et magnocariçaies ont été entretenues depuis leurs acquisition / restauration soit par pâturage extensif bovin soit par fauche annuelle tardive.

Plusieurs projets LIFE se sont succédés sur ce site permettant la restauration d'une partie du marais. Le premier d'entre eux fut le projet LIFE « Protection à travers la restauration et la gestion des derniers bas-marais alcalins » de Lorraine actif dès 1995 visant la restauration de l'habitat bas-marais alcalins. Puis en 1999, le site a de nouveau bénéficié de restaurations de bas-marais alcalins via le projet LIFE « Restauration des zones humides de Lorraine ». Des restaurations récentes ont été réalisées par le projet LIFE Herbages entre 2013 et 2020 ciblant les pelouses sur sable calcaire (6120), les mégaphorbiaies (6430), les bas-marais alcalins (7230) et les forêts alluviales (91E0). Ces restaurations ont été réalisées par des actions diverses de déboisement, nettoyage de coupe, broyage, semis de graines et plantations d'espèces typiques et fauche de restauration. Finalement, le projet LIFE Belgian National Integrated Project (BNIP) a renforcé en 2019 et 2020 les populations de plusieurs espèces de plantes menacées typiques de l'habitat 7230.

De nombreux chantiers de gestion de bénévoles ont été réalisés dans cette réserve permettant la réouverture du site, la fauche manuelle de zones impraticables au tracteur, le creusement de fosses de détournage, etc.

De nombreuses parcelles sont en libre-évolution depuis leur acquisition. Cela concerne la boulaie tourbeuse et l'aulnaie marécageuse et une partie non négligeable des zones ouvertes historiques.

Tableau résumé des caractéristiques d'intérêt du site

Caractéristiques biologiques (communautés, flore, faune)	
Habitats tourbeux	<p>Communautés végétales des tourbières alcalines et acides et des tourbières de transition (dont habitats d'intérêt communautaire 7110, 7140 et 7230) avec leur flore patrimoniale exceptionnelle.</p> <p>Présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées à ces milieux tourbeux : bécassines, bruant de roseaux, etc.</p> <p>Présence de nombreuses espèces d'insectes d'intérêt patrimonial fréquentant ces zones tourbeuses : cordulie à taches jaunes, etc.</p>
Habitats prairiaux	<p>Communautés végétales d'intérêt patrimonial des prairies humides et mésophiles (dont habitat d'intérêt communautaire 6510) avec leur flore patrimoniale.</p> <p>Oiseaux nicheurs et hivernants d'intérêt patrimonial et communautaire, principalement milans, bondrée, bécassines, etc.</p> <p>Présence de plusieurs espèces d'insectes d'intérêt patrimonial fréquentant ces prairies : cuivré des marais, abeilles sauvages, etc.</p>
Pelouses et landes	<p>Communautés végétales des pelouses et des landes (habitats d'intérêt communautaire 4010, 6120, et 6230) avec leur flore patrimoniale.</p> <p>Reptiles d'intérêt communautaire fréquentant les zones sableuses : lézard des souches.</p>

	Nombreuses espèces d'insectes rares et d'intérêt patrimonial fréquentant ces zones thermophiles : abeilles sauvages, damier du plantain, coléoptères, etc.
Habitats ouverts alluviaux et marécageux	Communautés végétales des habitats ouverts alluviaux et marécageux, diversifiés et de haute valeur biologique avec leur flore patrimoniale. Cortège intéressant d'espèces d'oiseaux nicheuses typiques des zones marécageuses : bécassines, milan noir, bruant des roseaux, ralle d'eau, etc. Espèces d'invertébrés d'intérêt patrimonial et communautaire fréquentant les zones marécageuses : cuivré des marais, coccinelle à 13 points, maillot de Desmoulin, etc.
Habitats aquatiques	Communautés végétales des habitats aquatiques oligotrophes (habitats d'intérêt communautaire 3140 et 3160) et leur flore patrimoniale. Présence de plusieurs espèces d'insectes d'intérêt patrimonial : cordulie à taches jaunes, orthétrums bleuisant Présence de plusieurs espèces d'amphibiens
Habitats forestiers mésophiles, marécageux et alluviaux	Communautés végétales des forêts humides, mésophiles, tourbeuses, marécageuses et alluviales (dont habitats d'intérêt communautaire 9190, 91D0 et 91E0). Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial et communautaire, principalement bondrée, pics. Espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêt patrimonial
Caractéristiques culturelles	
Paysage	Habitats ouverts tourbeux et marécageux, vestiges de pratiques agropastorales anciennes.
Vestiges historiques	Fosses de détournement, vestiges de l'usage ancien de la tourbe comme combustible.
Caractéristiques physiques	
Géologie	Affleurements sableux de la cuesta sinémurienne

B. Objectifs opérationnels

Objectif 1.

Restauration et conservation de tourbières

Conserver et restaurer une diversité de milieux ouverts tourbeux alcalins et acides, et les espèces animales et végétales associées.

Objectif 2.

Restauration et conservation de prairies

Conserver et restaurer une diversité de milieux ouverts prairiaux humides et mésophiles, et les espèces animales et végétales associées.

Objectif 3.

Restauration et conservation de milieux ouverts marécageux et alluviaux

Conserver et restaurer une diversité de milieux ouverts marécageux (magnocariçaies, mégaphorbiaies, phalaridaies, etc), et les espèces animales associées.

Objectif 4.

Restauration et conservation de pelouses sur sable calcaire

Conserver et restaurer les pelouses sur sable calcaire, et les espèces animales et végétales associées.

Objectif 5.

Restauration et conservation de landes et nardaies

Conserver et restaurer les nardaies et landes, et les espèces animales et végétales associées.

Objectif 6.

Conservation, entretien et création de milieux aquatiques

Assurer le maintien et le développement de groupements aquatiques des eaux stagnantes et de leur faune associée, et creusement de nouvelles mares.

Objectif 7.

Conservation des milieux forestiers

Conserver les massifs forestiers de la réserve, en particulier les forêts tourbeuses, alluviales et marécageuses, et les espèces animales associées.

Objectif 8.

Gestion conservatoire du bocage et des éléments de structure paysagère

Conserver les haies, les îlots arbustifs, les arbres et arbustes isolés et les alignements d'arbres

C. Modalités de la gestion

Dans cette section sont envisagées les mesures de gestion préconisées à prendre par gamme d'habitats en fonction des objectifs opérationnels définis à la section précédente.

Objectif 1.

Restauration et conservation de tourbières

Objectif poursuivi

La gestion et la restauration des habitats tourbeux doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de cet habitat.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : bas-marais alcalins (7230) et acides, tourbières de transition alcalines et acides, tourbières hautes (7110), forêts diverses sur sol tourbeux
- Habitats en mosaïque avec d'autres habitats (prairies humides, magnocariçaiques et plans d'eau)
- Présence de nombreuses plantes menacées associées
- Présence d'espèces d'oiseaux inféodées, nicheuses et hivernantes : bécassine des marais et sourde, bruant des roseaux, râle d'eau, etc
- Présence d'espèces d'insectes inféodées dont la cordulie à taches jaunes
- Humidité très élevée par endroits (gestion mécanique difficile)
- Plusieurs zones déboisées en cours de restauration vers le bas-marais alcalin
- Menaces potentielles : eutrophisation avec de l'eau trop riche, assèchement et minéralisation de la tourbe, embroussaillage, envahissement par la roselière à phragmites ensablement progressif de l'UG054 par du sable en provenance de la carrière de l'autre côté de la RN, salinité importante relevée par le LIFE Intégré dans les UG situées en face de la carrière
- Présence de boisements tourbeux adjacents, favorisant la dégradation des tourbières basses alcalines et potentiellement restaurables en bas-marais.

Gestion préconisée et proposée

Dans la réserve de Sampont, les habitats tourbeux de la réserve sont en mosaïque ou contigus à d'autres types d'habitats marécageux ou prairiaux. Dans cette optique, chaque habitat sera géré en fonction du contexte de la parcelle dans lequel il se trouve, des habitats contigus et des espèces patrimoniales qu'il contient. Il s'agira donc d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité.

La gestion des **tourbières de transition** ne nécessite habituellement aucune intervention. Cet habitat stable est engorgé d'eau et très peu praticable par le bétail ou par une machine. Cet habitat est également très sensible au piétinement. En d'autres mots, une gestion récurrente des tourbières de transition par pâturage ou fauche mécanisée montre peu d'intérêt et est en général dommageable à l'habitat. Néanmoins, lorsque l'envahissement par les phragmites est prononcé, la fauche peut dans une certaine mesure permettre de les freiner leur développement et empêcher l'accumulation de litière au sol. Le creusement de fosses laissées ensuite à leur évolution naturelle permet de recréer ce type de milieu.

En ce qui concerne les **bas-marais acides**, la gestion habituelle est un pâturage annuel extensif en période de végétation, avec une faible charge de bétail. Dans certains cas, lorsque les conditions d'accès et de portance le permettent, la fauche partielle permet généralement de maintenir l'habitat en bon état de conservation.

Dans les **bas-marais alcalins**, la fauche est préférée au pâturage. Elle est alors tardive voire hivernale, réalisée de fin juillet à mars. On recommande de ne pas faucher toute la surface chaque année mais de pratiquer une rotation

bi- ou triennale lorsque l'habitat est considéré comme restauré et suffisamment stable, ceci afin de maintenir des zones refuges suffisantes pour la faune et la flore et à créer une mosaïque d'habitats hétérogènes du point de vue de leur structure verticale. Les produits de fauche doivent être exportés afin de conserver le caractère oligotrophe de l'habitat particulièrement en cas d'eutrophisation potentielle. Lorsqu'une zone est fauchée de manière annuelle, on recommande de conserver deux tiers de la surface non fauchée en phase d'entretien. Cependant, en phase de restauration, la zone de refuge peut être diminuée sensiblement. En phase de restauration toujours, la nécessité d'exporter de l'azote pour restaurer des conditions oligotrophes impose une fauche estivale avec exportation, la biomasse exportée en hiver ne comprenant plus que du carbone et quasi plus d'azote.

La **tourbière haute**, habitat prioritaire de la « Directive Habitats », n'est pas un objectif à Sampont. Bien qu'elle apporte de la diversité et est patrimoniallement intéressante, elle résulte de l'évolution naturelle du bas-marais alcalin qui par accumulation de tourbe se déconnecte de la nappe aquifère alcaline. La priorité est ici donnée à la tourbière alcaline, plus rare à l'échelle wallonne.

En cas d'invasion des zones tourbeuses par les ligneux, un débroussaillage manuel ou mécanique peut-être effectué. Néanmoins, si la parcelle est remise en fauche, un broyage des souches s'avérera nécessaire.

En cas d'invasion par la **roselière** à phragmites, il est possible de pratiquer deux fauches au cours d'une même saison de végétation (idéalement en juin/juillet puis en août/septembre) pour affaiblir les roseaux. Une seule fauche par an permet néanmoins de contenir et affaiblir les roseaux dans une certaine mesure et empêche l'accumulation de litière. Les roseaux sont alors moins denses et moins hauts.

Notons que la gestion par fauche partielle permet d'obtenir des faciès variés et des mosaïques intéressantes avec des caractéristiques de végétation mixtes et des hauteurs de végétation différentes. Les interfaces entre bas-marais, roselières, mégaphorbiaies et magnocariçaies sont par exemple très favorables à diverses espèces d'oiseaux. Les **bécassines des marais et sourde** sont quant à elles favorisées par des milieux humides à végétation assez basse et dense avec un couvert arbustif très faible de moins de 5%, qui peuvent être obtenus dans les zones fauchées annuellement. Notons également que la disparition de la marouette ponctuée résulte aussi du boisement et de l'assèchement des marais

La **cordulie à taches jaunes** quant à elle, fréquente les roselières inondées, les zones de suintements tourbeux, les tourbières de transition et les cariçaies mais elle semble favorisée par la proximité de lisières arborées qu'il conviendra de maintenir dans son environnement direct, ce qui est déjà le cas dans la réserve de Sampont.

Certains **drains** présents dans les zones boisées en bordure de la tourbière assèchent encore activement la tourbe. Il conviendra d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de les colmater et ainsi restaurer l'équilibre hydrique de la tourbière pour éviter la minéralisation de la tourbe et la dégradation des habitats en place. Ceci pourra être envisagé après une étude de la faisabilité et des possibilités de restauration réalisée par le projet LIFE Anthropofens en cours actuellement. Les drains à colmater seront alors définis précisément sur le terrain ainsi que les UG concernées par une restauration hydrique.

Plusieurs zones déboisées récemment ont été restaurées en faveur de bas-marais alcalins. Les habitats ne sont pas encore installés. Plusieurs années de gestion de restauration par fauche seront nécessaires que le bas-marais alcalin s'installe durablement.

Certains peuplements forestiers sur sol tourbeux sont potentiellement restaurables en bas-marais alcalin. Les arbres ont deux conséquences sur les zones tourbeuses : abaissement du niveau de la nappe, qui entraîne la minéralisation de la tourbe, et eutrophisation du milieu, par leur surface foliaire plus importante qui intercepte d'avantage l'azote atmosphérique, et la fixation d'azote atmosphérique par les nodules de l'aulne glutineux, qui est l'équivalent de l'apport de plusieurs dizaines d'unité d'azote par hectare an. Au niveau hydrique, les arbres évapo-transpirent d'avantage que les milieux ouverts, de l'ordre de 1 à 3 mm par jour. Sur une saison de végétation de 150-180 mm, une forêt abaisse la nappe de l'équivalent de 150 à 500 mm de précipitations. Tous ces boisements proviennent d'une colonisation ligneuse de parcelles à usage agricole ancien. Il conviendra

d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'effectuer une **restauration** par le déboisement de certaines zones afin de limiter la perte d'eau par évapotranspiration qui assèche et minéralise la tourbe mais surtout, afin d'étendre la superficie de bas-marais alcalins à Sampont. Ceci pourra être envisagé après une étude de la faisabilité et des possibilités de restauration réalisée par le projet LIFE Anthropofens en cours actuellement. Les zones à réouvrir et à maintenir boisées seront alors définies précisément sur le terrain et feront l'objet d'UG distinctes délimitées dans l'espace.

Notons finalement que l'UG054 subit depuis quelques années un ensablement dû à l'érosion intervenant dans la carrière de Sampont située de l'autre côté de la N83. Ce sable rejoint le marais via un tuyau qui traverse la route. Cet ensablement est très dommageable à l'habitat en place et compromet une restauration de bas-alcalins dans cette zone. Malgré une recherche de solution, la situation perdure et la surface impactée augmente chaque année.

Objectif 2.

Restauration et conservation de prairies

Objectif poursuivi

La restauration et la conservation des prairies doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats. Cela comprend la mise en place d'une gestion conservatoire des prairies en bon état de conservation et la mise en place de mesures de restauration spécifiques pour les parcelles en moins bon état.

Cela comprend également les aménagements et la gestion différenciée nécessaires au maintien des espèces animales patrimoniales typiques.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : prairies humides oligotrophes (6410), prairies humides de fauche, prairies de fauche mésophiles (6510), prairies maigres pâturées, prairies pâturées intensives, forêts humides de colonisation diverses
- Présence d'espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs et en nourrissage : bécassines, milans, bondrée, etc
- Présence d'espèces patrimoniales de papillons de jour dont le cuivré des marais et le damier du plantain
- Présence de nombreuses espèces patrimoniales d'abeilles sauvages
- Prairies humides en mosaïque essentiellement avec des bas-marais et des magnocariçaiques
- Ancien usage agricole de parcelles abandonnées au sud du site
- Menaces potentielles : eutrophisation, embroussaillage

Gestion préconisée et proposée

Dans la réserve naturelle de Sampont, les prairies de la réserve sont en mosaïque et sont dans des états de conservation variables. Les parties alluviales sont plus riches et plus productives avec une flore hygrophile et parfois trop nitrophile. Les replats secs sont par contre très denses en dicotylédones et de bonne qualité. La gestion de ces milieux sera fonction du contexte dans lequel se trouve chaque habitat : l'humidité, les mosaïques d'habitats présents et les espèces animales patrimoniales. Il s'agira donc aussi d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité.

Les **prairies humides oligotrophes** ont une productivité plus faible et se maintiennent habituellement avec un régime de fauche annuelle tardif ou un pâturage extensif et de faible charge durant la bonne saison. Sans présence d'espèces animales emblématiques de cet habitat (damier de la succise par exemple), on peut bénéficier d'une certaine souplesse concernant la date de fauche. Dans la réserve, ces prairies sont de faible surface et en marge des bas-marais alcalins. Elles seront donc fauchées tardivement après la fin juillet à l'instar des bas-marais moyennement la conservation de zones refuges.

Les **prairies humides mésotrophes** sont habituellement fauchées tardivement après le 15 juillet avec 10% en zone refuge. L'abandon des prairies humides conduit vers la mégaphorbiaie en zone alluviale et la prairie abandonnée à reine des prés en zone non alluviale. En phase de restauration ou en cas de difficulté à contenir la reine des prés qui peut banaliser la végétation vers la mégaphorbiaie, certaines de ces prairies peuvent être fauchées plus précocement fin juin-début juillet avant la floraison de la reine des prés, durant quelques années. Un autre mode de gestion classique de ces prairies est le pâturage bovin à faible charge après le 15 juin (idéalement le 15 juillet). Le maintien d'une faible charge en bétail inférieure à 0,25 UGB/ha.an est recommandé pour le maintien de la diversité floristique et empêcher leur banalisation. Certaines prairies humides (UG018, UG31 à UG36) sont par endroits gérées actuellement de manière trop intensive avec un pâturage peu adéquat. Si des possibilités se présentent, ces prairies pourraient faire l'objet d'une extensification du pâturage en diminuant la charge annuelle.

Une faible partie des prairies de la réserve sont des **prés de fauche mésophiles** pour lesquelles la fauche est le mode de gestion recommandé. En effet, il est particulièrement important de maintenir un régime régulier de fauche pour les parcelles dont la gestion historique est justement la fauche annuelle. Il est également important d'exporter le produit de fauche de manière à conserver le caractère mésophile (maigre) de la prairie. En effet, en cas de fauche sans exportation, l'accumulation de la végétation et les retombées atmosphériques pour les prairies mésophiles, ajoutées aux remontées de nappes aquifères et aux débordements de cours d'eau pour les prairies humides, provoquent un enrichissement du sol. Il s'ensuit alors une banalisation et uniformisation de la végétation dommageable pour l'habitat en place. On recommande également de conserver un minimum de 10 % de la parcelle non fauché chaque année comme zone refuge afin d'assurer la viabilité des populations animales d'insectes, de reptiles et d'oiseaux principalement.

Les prairies de fauche mésophiles en bon état de conservation sont habituellement fauchées tardivement après le 1er juillet. Cette technique permet la production de graines et l'établissement de plantules après la coupe. Une seconde fauche ou pâturage du regain peut parfois être envisagé moyennant une charge en bétail faible après le 1er septembre et en automne.

Sur des parcelles occupées par des prés de fauche présentant un état de conservation moyen, certains travaux de gestion pourront être menés pour améliorer, à terme, cette qualité biologique. Cette amélioration visera prioritairement un accroissement de la richesse spécifique de la strate herbacée et un accroissement du recouvrement des espèces indicatrices. Dans la majorité des cas, cette restauration impliquera essentiellement la mise en œuvre de fauches de restauration pendant plusieurs années et ce, jusqu'à ce que la parcelle atteigne un bon état de conservation. Ces fauches de restauration consistent à faucher la parcelle au minimum 2 fois par an. La première fauche aura lieu plus ou moins tardivement en fonction de l'état de strate herbacée. Plus cette strate est dense et vigoureuse au printemps, plus elle pourra être fauchée tôt en saison. Cette première fauche sera suivie soit d'une seconde fauche (fauche du regain) soit d'une mise en pâturage (pâturage du regain). La fauche ou le pâturage du regain auront lieu suffisamment tard en saison pour empêcher le développement d'une strate herbacée dense avant l'hiver et favoriser ainsi le développement des dicotylédones face à la concurrence des graminées au printemps.

Après quelques années de mise en œuvre, si ce régime d'exploitation n'a pas permis une amélioration de l'état de conservation de la parcelle, il est possible d'évaluer la nécessité et la pertinence de procéder à un ensemencement spécifique par semis (ou épandage de foin) sur des bandes spécifiques préalablement fraisées (environ 50% du total de la parcelle). Dans ce cas précis, les balises précédemment mentionnées (Goret et Janssens, 2014) seront également respectées. A contrario, si ce régime d'exploitation a permis d'améliorer l'état de conservation du pré de fauche, il conviendra d'évaluer la possibilité de modifier le régime de fauche vers une fauche annuelle tardive.

Le **cuivré des marais** se reproduit dans la réserve. La présence de patiences sauvages (*Rumex hydrolapathum*, *R. obtusifolius* et *R. crispus*), plantes hôtes de l'espèce, dans certaines prairies humides et mégaphorbiaies accueillent les pontes de ce papillon. Les gestions conservatoires préconisées pour cette espèce sont souvent un pâturage entre le 1er juillet et la fin septembre, les patiences étant peu appréciées par le bétail. Une fauche en rotation triennale (1/3 de la parcelle par an) à la mi-juillet peut-être aussi proposée pour maintenir l'espèce. A défaut, une fauche avec conservation de larges zones-refuges peut être mise en place.

Le **damier du plantain** n'est à priori pas reproducteur au sein des prairies de la réserve. Les individus observés pourraient provenir de la carrière contiguë. Cette espèce thermophile ne se maintient en prairies sèches et en pelouses qu'avec un pâturage extensif ou une fauche avec de larges zones refuges pour protéger les nids de chenilles actives en été.

Le maintien de prairies en bon état de conservation garantit une présence abondante de dicotylédones et maximise ainsi la diversité floristique nécessaire aux **abeilles sauvages** pour la collecte de pollen et de nectar. Pour les pollinisateurs en général, il est important que la disponibilité en ressources florales soit également suffisante tout au long de la saison de végétation. Cela implique la conservation de zones refuges lors de la fauche estivale mais surtout que celles-ci soient sélectionnées parmi les zones les plus fleuries. La plupart des espèces rares présentes dans la réserve qui nidifient dans le sol proviennent probablement des zones sableuses de la carrière de Sampont au sud. Dans la réserve, elles collectent alors pollen et nectar. Les **bourdons** très rares comme certains *Thoracobombus* (*Bombus humilis*, *Bombus sylvarum* et *Bombus veteranus*) sont des espèces qui nidifient dans des amas d'herbes sèches de l'année précédente. L'activité principale du nid se déroulant en juillet-août, une fauche même tardive est dommageable pour les nids. Ces espèces nécessitent dès lors des zones refuges suffisantes non fauchées durant deux années ou à défaut, des bandes herbeuses maintenues en bordure de parcelle ou en lisière. Des parcelles pâturées extensivement peuvent permettre également le maintien d'espaces d'herbes hautes et denses. Dans la réserve, de nombreuses zones ouvertes herbeuses sont actuellement peu gérées et permettent aussi le maintien de ces zones herbeuses permanentes.

A l'instar des bas-marais, les mêmes peuplements forestiers sur sol tourbeux sont aussi potentiellement restaurables en prairies humides du *Molinion* en mosaïque avec le bas-marais alcalin. Il conviendra d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'effectuer une **restauration** par le déboisement de certaines zones afin d'étendre la superficie de prairies humides à Sampont et ce, lorsque des moyens financiers et techniques seront disponibles.

Objectif 3.

Restauration et conservation de milieux ouverts marécageux et alluviaux

Objectif poursuivi

La gestion et la restauration des habitats ouverts marécageux doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela comprend la conservation de l'aspect « mosaïque » de certains habitats en contrant la banalisation par des mesures spécifiques. Cela comprend également le maintien d'un régime hydrique d'alternance satisfaisant et d'une qualité des eaux affluentes suffisante afin d'éviter une eutrophisation dommageable à l'équilibre actuel.

Cela comprend également les aménagements et la gestion différenciée nécessaires au maintien des espèces animales patrimoniales typiques.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : mégaphorbiaies (6430), phalaridaies, typhaies, magnocariçaies et peuplements à glycérie aquatique
- Diversité d'habitats souvent en mosaïque avec des habitats prairiaux ou tourbeux
- Présence d'espèces d'oiseaux patrimoniales : bécassines des marais et sourde et bruant des roseaux
- Présence d'espèces patrimoniales de papillons de jour dont le cuivré des marais
- Présence de nombreuses espèces patrimoniales d'abeilles sauvages
- Présence du castor et inondation régulière de certaines zones
- Ancien usage agricole de parcelles abandonnées
- Menaces potentielles : eutrophisation et embroussaillage

Gestion préconisée et proposée

La gestion des milieux marécageux sera également fonction du contexte dans lequel se trouve chaque parcelle, l'accessibilité, l'humidité, les mosaïques d'habitats présents et les espèces animales patrimoniales. Il s'agira donc aussi d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité.

Les **magnocariçaies**, principalement à *Carex acutiformis* et *C. vesicaria*, jouent un rôle important en matière d'épuration des eaux et sont habituellement soumis aux inondations hivernales. Elles fonctionnent comme tampon et filtrent les sources de pollution terrestres et contribuent à la réduction de l'eutrophisation de l'eau en piégeant les nutriments lors des périodes de submersion. La gestion conservatoire des magnocariçaies était historiquement la fauche. Celle-ci entretenait l'habitat et fournissait une litière abondante pour l'élevage (productivité élevée). L'exportation de la litière équivalait alors une cure d'amaigrissement annuelle du sol. En l'absence de fauche, l'habitat peut évoluer vers la mégaphorbiaie.

La gestion habituelle de conservation pour les **mégaphorbiaies** est en principe de ne pas intervenir, cet habitat se maintenant habituellement sans intervention dû à l'abondance de la litière au sol freinant la colonisation ligneuse. En cas de dynamique de colonisation élevée par des saules ou des aulnes, une gestion conservatoire peut être mise en place. Dans ce cas, le pâturage est généralement conseillé dans ce type de milieu car la reine des prés est une espèce relativement sensible à la fauche. Les mégaphorbiaies de la réserve sont de faible superficie et sont enclavées dans d'autres végétations humides ou marécageuses (magnocariçaies, phalaridaies, prairies humides, etc). Elles seront donc pour la plupart gérées par fauche comme les habitats majoritaires qui les contiennent. Une faible partie sera cependant être gérée par un débroussaillage périodique des ligneux.

Notons que la présence de **castor** interdit à l'heure actuelle la gestion de certaines zones marécageuses de la réserve. Il conviendra d'estimer s'il convient de prendre des mesures d'atténuation (pose de buse, démontage de barrage, etc) en respect de la législation.

En ce qui concerne le **cuivré des marais**, les habitats marécageux seront donc gérés en tenant compte de la présence de l'espèce par pâturage extensif, fauche avec zone refuge ou débroussaillage périodique des ligneux. Ces mesures permettront de maintenir l'espèce sur le long terme dans la réserve.

Les différents modes de gestion définis ici pour les habitats marécageux maximiseront également la diversité floristique, favorable à une variété importante d'espèces d'**abeilles sauvages**.

Comme énoncé plus haut, certains peuplements forestiers sont aussi potentiellement restaurables en habitats marécageux (mégaphorbiaies, magnocariçaies ou autres). Il conviendra d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'effectuer une **restauration** par le déboisement de certaines zones afin d'étendre leur superficie à Sampont et ce, lorsque des moyens financiers et techniques seront disponibles.

Objectif 4.

Restauration et conservation de pelouses sur sable

Objectif poursuivi

La restauration des pelouses sur sable doit permettre d'atteindre l'objectif de développement et de maintien de la diversité des communautés végétales typiques et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : pelouses sur sable calcaire (6120), friches rudérales
- Nombreuses espèces végétales patrimoniales caractéristiques
- Présence du lézard des souches
- Présence d'espèces patrimoniales de papillons de jour dont le damier du plantain
- Présence de nombreuses espèces patrimoniales d'abeilles sauvages dont certaines sabulicoles
- Pelouse sur sable calcaire dégradée sur ancien remblai avec présence importante de végétation rudérale

Gestion préconisée et proposée

La gestion des **pelouses sur sable calcaire** est à l'heure actuelle encore un peu expérimentale. Cet habitat est depuis peu restauré en Wallonie et la gestion conservatoire optimale de cet habitat est encore méconnue. La gestion récurrente des pelouses sur sable est réalisée par un pâturage par des moutons/chèvres, éventuellement complété par un pâturage par des chevaux. Ces derniers ont un effet rajeunissant pour le milieu favorisant la végétation pionnière en remuant le sable de façon plus intensive. Cela évite la stabilisation du substrat et l'évolution vers une pelouse installée à espèces pérennes.

Toutes les pelouses sur sable de la réserve longent la N83 qui marque le talus de la cuesta sinémurienne. Elles sont dégradées, de faible surface et les plus grandes ne sont pas encore complètement restaurées. En général, une gestion de restauration doit être mise en place durant quelques années pour favoriser l'installation de l'habitat. Actuellement, la gestion de restauration préconisée permettant d'installer l'habitat durablement est un pâturage par un troupeau mixte de chèvres et moutons. Cependant, les surfaces actuelles sont assez réduites et les moyens disponibles actuellement ne permettent pas l'installation de clôtures. Il conviendra donc de mettre en place une gestion permettant aux espèces typiques de s'installer tout en empêchant la colonisation ligneuse. Une possibilité serait de gérer ces parcelles par fauchage manuel ou mécanique avec tondeuse. Cela serait réalisé tardivement pour permettre aux plantes typiques de monter en graines et de se répandre sur la parcelle. Les modalités de gestion comme les dates d'intervention ne sont pas encore définies et feront encore l'objet de tests et d'évaluation avant d'être définitive. Une restauration complémentaire par semis d'espèces typiques et compagnes pourra également être envisagée afin d'améliorer les cortèges floristiques appauvris de ces stations.

Les talus sableux de la N83 abritent actuellement le **lézard des souches**. Afin de favoriser les populations de ce reptile dans la réserve, plusieurs mesures peuvent être implémentées. Il est favorisé par des milieux diversifiés où l'importance réside dans l'hétérogénéité dans l'espace et dans la structure : zones de pelouses rases et plus développées, zones de substrat nu, arbustes bas et moyens, lisières, haies, abris isolés, etc. Cette hétérogénéité autorise des gradients de température divers permettant aux reptiles de réguler efficacement leur température interne et leur fournit une sécurité accrue. Il est donc recommandé de favoriser le développement de lisières étagées et diversifiées aux interfaces entre milieu forestier et pelouses. Des lisières sinueuses et étagées fourniront de nombreux micro-habitats favorables avec des gradients thermiques différents. Il conviendra également de laisser se développer ou de conserver quelques éléments structurants au sein de ces pelouses afin de fournir des micro-habitats essentiels à ces espèces : tas de bois/branches, arbustes isolés, ronciers, etc. La conservation du caractère thermophile des pelouses est néanmoins également essentielle. Un ensoleillement maximal devra être maintenu sur les pelouses en coupant les plus grands arbres situés en lisière sur les bordures est, sud et ouest.

Ces zones sableuses sont également l'habitat de prédilection de nombreuses espèces d'**hyménoptères** rares attirés par les floraisons abondantes et diversifiées mais aussi comme site de nidification pour des catégories d'espèces dites sabulicoles. Le maintien des pelouses en bon état de conservation garantit une présence abondante de dicotylédones et maximise ainsi la diversité floristique nécessaire aux abeilles sauvages pour la collecte de pollen et de nectar. L'habitat de nidification correspond à des zones de sables nues dans lesquelles les abeilles creusent leurs nids. Bien que ce type d'habitat soit très abondant au-delà de la réserve dans la carrière de Sampont au sud, il reste néanmoins intéressant de le favoriser en réserve car l'habitat offert est plus durable. On veillera donc à maintenir au sein des pelouses et talus sableux des zones de sables nues avec un ensoleillement important.

Objectif 5.**Restauration et conservation de landes et nardaies**Objectif poursuivi

La restauration et conservation des landes et nardaies doit permettre d'atteindre l'objectif de développement et de maintien des communautés végétales typiques de cet habitat. Cela comprend la conservation des parcelles en bon état de conservation par une gestion récurrente adéquate et la mise en place de mesures de restauration spécifiques pour les parcelles en moins bon état.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitat présent : nardaies (6230), landes humides paratourbeuses (4010)
- Habitats avec des surfaces très réduites
- Potentiel de restauration d'une lande humide

Gestion préconisée et proposée

Les **nardaies** de Lorraine sont situées sur des sols sableux à sablo-limoneux podzolisés. Dans la réserve, ce type d'habitat n'a pas une origine agropastorale. Il est très localisé et de très faible superficie. Il sera donc géré par fauche avec exportation de la même manière que l'habitat qui le contient. Cela permettra de conserver son caractère oligotrophe. Le cortège floristique étant fort appauvri en espèces, un renforcement par apport de diaspore (foin) serait profitable à l'état de conservation.

Un potentiel de création de **lande humide paratourbeuse** ou de **nardaies** est possible dans la partie ouest de la réserve (UG092). Plusieurs espèces indicatrices de ces habitats ont été observées récemment tels que *Juncus squarrosus*, *Juncus acutiflorus*, *Molinia caerulea*, *Galium saxatile*, *Potentilla erecta* ou encore *Nardus stricta*. Cet habitat serait intéressant à restaurer via un déboisement et une remise en gestion.

Objectif 6.**Conservation, entretien et création de milieux aquatiques**Objectif poursuivi

L'objectif consiste en l'entretien des plans d'eaux existants et le maintien des habitats oligo-mésotrophes sur le site. La création de nouvelles mares doit permettre le développement dans la réserve de divers groupements aquatiques des eaux stagnantes.

Cela comprend également le maintien et l'accroissement de populations animales typiques de ces milieux aquatiques telles que les amphibiens ou les odonates.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : communautés de sphaignes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes acides (3130), communautés de bryophytes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes alcalines (3130), tapis de charophytes des eaux oligotrophes (3140), eaux stagnantes eutrophes
- Habitats 3130 et 3140 présents le plus souvent dans les ornières tourbeuses (mares non permanentes)
- Espèces végétales patrimoniales inféodées : *Sparganium natans*, *Utricularia australis*, *Utricularia minor*, *Chara* sp.
- Espèces de libellules inféodées : *Somatochlora flavomaculata*, *Orthetrum coerulescens*
- Espèces d'amphibiens inféodées : *Bufo bufo*, *Ichthyosaura alpestris*, *Lissotriton helveticus*, *Lissotriton vulgaris*, *Pelophylax kl. esculentus*, *Rana temporaria*

Gestion préconisée et proposée

Les **groupements végétaux aquatiques des eaux oligo-mésotrophes** sont des habitats rares et patrimoniaux qui se maintiennent difficilement sans intervention. Ils sont présents dans la réserve majoritairement au sein d'ornières tourbeuses et de mares temporaires créées lors du passage du tracteur lors de la fauche des bas-marais. Le passage annuel de la machine lors de la gestion par fauche permet de maintenir en permanence un chapelet d'ornières favorables à l'installation de ces habitats.

Ces habitats peuvent également survenir au sein de **fosses de détournage** relativement jeunes. Les fosses de détournage à Sampont évoluent naturellement d'un stade d'eau libre à utriculaire (habitat d'intérêt communautaire 3140) vers la tourbière tremblante (habitat d'intérêt communautaire 7140). L'idée principale est de garder dans le site des habitats tourbeux à différents stades d'évolutions passant de l'eau libre à la tourbière boisée. La création de petites mares tourbeuses permanentes, comme cela a été réalisé récemment dans la tourbière de Sampont, au niveau de zones de moindre intérêt biologique ou suite à un déboisement, peut alors permettre aussi de maintenir ces habitats sur le site. L'UG113 est spécialement dédiée au creusement et l'entretien régulier de fosses qui peuvent ensuite être laissées à leur évolution naturelle. Certaines fosses actuellement dégradées par la roselière pourraient aussi faire l'objet d'un recréusement afin de rajeunir le cortège floristique. Certaines parties des UG boisées « à restaurer » pourraient également faire l'objet après déboisement de creusement de fosses de détournage afin de maintenir ces habitats rares sur le site.

Ces suintements tourbeux sont également l'habitat de la **cordulie à taches jaunes**. Elle semble également favorisée par la proximité de lisières arborées qu'il conviendra de maintenir dans son environnement direct ce qui est déjà le cas à Sampont où les tourbières sont cernées de massifs arborés.

Un entretien régulier des **mares permanentes** est nécessaire afin de maintenir leur bon fonctionnement écologique. Tout d'abord, le maintien de l'ensoleillement par coupe des ligneux en bordure des berges est essentiel au développement des végétations aquatiques et des populations animales de libellules et d'amphibiens comme la **grenouille verte**. Le maintien d'une profondeur d'eau minimale est également important afin d'éviter le gel des populations animales qui passe l'hiver dans l'eau et pour contrer son atterrissement. Finalement, le développement d'une végétation aquatique diversifiée doit être favorisé en luttant contre la banalisation éventuelle par des espèces envahissantes ou invasives.

Un léger manque de plans d'eaux permanents dans les prairies humides et mégaphorbiaies est à mentionner. Vu la surface globale de la réserve, il semblerait naturel de procéder au **creusement de nouvelles mares**. Cela permettrait d'accroître considérablement la diversité biologique de la réserve. Il conviendrait dès lors de procéder à la création de nouveaux plans d'eau de taille variées dans les UG favorables à par exemple dans certaines UG après restauration ou dans des zones botaniquement moins intéressantes. Ces mares devront également être entretenues dans l'avenir par un curage éventuel ou débroussaillage des berges.

Objectif 7.

Conservation des milieux forestiers

Objectif poursuivi

La gestion des massifs forestiers de la réserve doit permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de développement de la diversité des communautés végétales forestières présentes et de développement des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela comprend également la gestion et le développement d'éléments d'écotone tels que les lisières internes et externes forestières.

Cela implique de favoriser les espèces indigènes au détriment des espèces exotiques telles que l'épicéa ou les peupliers exotiques, la lutte contre les invasives, la mise en place de mesures de gestion en réserve intégrale, la restauration et la conservation des lisières étagées aux abords de milieux ouverts.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : boulaies tourbeuses, aulnaies marécageuses, saussaies marécageuses, forêts alluviales, chênaies
- Présence d'espèces d'oiseaux fréquentant ce type d'habitat (milans, bondrée, faucon hobereau, etc)
- Accès difficile à certaines parcelles
- Humidité très importante

Gestion préconisée et proposée

La gestion des massifs forestiers de la réserve intègre différentes notions comme l'accessibilité des parcelles, l'humidité, l'environnement forestier, la vocation ancienne ou encore la présence d'habitats forestiers communautaires. Ces différents paramètres orientent par endroits vers une gestion forestière de la réserve, de type libre-évolution. La gestion en libre-évolution ou **réserve intégrale** est le mode de gestion forestière recommandée avec une vocation conservatoire.

Ce type de gestion se différencie des autres gestions forestières par une non-exploitation de la ressource bois, la conservation des chablis, arbres sénescents ou morts et le développement de la régénération naturelle. La conservation d'arbres morts et sénescents permet l'installation et le développement du complexe saproxylique, groupe d'organismes impliqués dans la décomposition du bois : lichens, champignons, plantes, insectes, mollusques, crustacés, oiseaux, mammifères, ... Ce type de gestion bénéficie donc directement à l'avifaune forestière par l'accroissement de la ressource alimentaire (diversité de proies) et la création potentielle de sites de nidification (arbres à cavités, décollements d'écorce, ...). Certaines espèces cavernicoles comme le pic noir, liées à des forêts vieillissantes, pourraient être présentes aux alentours de la réserve ou favorisées par l'augmentation de la ressource « insectes » et ont une importance non négligeable à prendre en compte. Par ailleurs, le bois mort au sol peut également servir de refuge pour les amphibiens et les mammifères. Cette gestion accroît donc considérablement la biodiversité des peuplements forestiers.

Néanmoins il conviendra de tenir compte de l'impact de ces boisements secondaires sur les milieux tourbeux adjacents, les arbres ayant deux conséquences sur les zones tourbeuses : abaissement du niveau de la nappe, qui entraîne la minéralisation de la tourbe, et eutrophisation du milieu, par leur surface foliaire plus importante qui intercepte d'avantage l'azote atmosphérique, et la fixation d'azote atmosphérique par les nodules de l'aulne glutineux, qui est l'équivalent de l'apport de plusieurs dizaines d'unité d'azote par hectare an. Au niveau hydrique, les arbres évapo-transparentent d'avantage que les milieux ouverts, de l'ordre de 1 à 3 mm par jour. Sur une saison de végétation de 150-180 mm, une forêt abaisse la nappe de l'équivalent de 150 à 500 mm de précipitations. L'évaluation des zones boisées à conserver et des zones à déboiser devra faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Une partie des boisements de la réserve, habitats de moindre intérêt biologique ou cordons linéaires, sera néanmoins géré de manière à autoriser certaines interventions telles que la réouverture de clairières, la création de lisières internes, le maintien d'un taillis ou encore la coupe sélective de ligneux.

Le développement de **lisières** étagées et diversifiées en bordure des massifs pourrait également bénéficier à divers espèces animales (oiseaux, chauve-souris, papillons, etc). Leur développement sera donc à favoriser en bordure de milieux ouverts. Il conviendra aussi d'évaluer la nécessité d'effectuer un entretien par recépage afin de conserver une structure favorable (aspect étagé).

Objectif 8.**Gestion conservatoire du bocage et des éléments de structure paysagère**Objectif poursuivi

La conservation et le développement d'éléments d'écotone et structurants tels que les haies, les îlots arbustifs, les arbres/arbustes isolés et les lisières forestières sont importants. Leur fonction écologique n'est plus à démontrer : faune diversifiée, abris, ressources alimentaires, zones tampons, vecteurs de dispersion, éléments de structure du maillage écologique, ...

Données écologiques importantes et contraintes

- Présence d'espèces d'oiseaux inféodées : pie-grièche écorcheur, bruants, fauvettes, pouillots, rousserolle verderolle, ...

Gestion préconisée et proposée

Il est recommandé de favoriser et développer le réseau bocager et ses éléments structurants, fait de **haies** et d'**îlots arbustifs** (boule de saules), riches en espèces indigènes. Cela comprend le maintien et l'entretien des éléments existants. En ce qui concerne l'entretien, il conviendrait d'évaluer la nécessité d'effectuer un recépage/élagage afin de conserver une structure favorable et diversifiée, d'éviter leur vieillissement ou leur extension trop importante au détriment d'habitats ouverts d'intérêt supérieur. Si la plantation de haies et d'essences arbustives est envisagée, il conviendra de choisir exclusivement des essences indigènes et diversifiées (plusieurs espèces). Les arbustes à baies seront également favorisés (sureau, aubépines, cornouillers, viorne, prunelier, ...) afin de fournir de la nourriture estivale et hivernale aux oiseaux.

Le développement de **lisières** forestières étagées et diversifiées sera également à favoriser. De même, il conviendra donc d'évaluer la nécessité d'effectuer un entretien par recépage afin de conserver une structure favorable (aspect étagé).

D. Mesures de gestion principales

Dans cette section, les mesures de gestion à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir point 8.1 cartes 10a et 10k). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion principales prévues pour chacune des unités de gestion. Des informations complémentaires sur les différentes techniques de gestion proposées sont consultables au point 4.3.1.

Les gestions principales entreprises pour chaque parcelle sont indiquées dans la colonne « modalités de gestion ». Elles s'inscrivent dans 11 grandes catégories de gestion décrites ci-dessous. Les mesures reprises **en gras** devront être mises en œuvre en priorité.

- **Fauche minimum 1x/an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est d'une à deux par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend également les parcelles où une double fauche peut être opérée.
- **Fauche moins d'1x par an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est inférieure à une par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend les fauches en tri-rotation et les fauches occasionnelles de maintien de l'habitat.
- **Pâturage bovin/équin** : gestion par pâturage de vaches et/ou chevaux, spécifié dans la colonne « type ».
- **Pâturage ovin/caprin** : gestion par pâturage de moutons et/ou chèvres, spécifié dans la colonne « type ».
- **Fauche + pâturage** : gestion par fauche, pâturage ou les deux. Cela peut concerner une parcelle fauchée une année et pâturée l'autre. Cela comprend également les parcelles où un pâturage regain est prévu (annuel ou occasionnel). La catégorie de bétail utilisé est spécifiée dans la colonne « type ».

- **Coupe des ligneux** : cette modalité inclut à la fois l'entretien par débroussaillage des ligneux et le recépage/élagage de haies et fourrés, spécifiés dans la colonne « type ». La tolérance à l'embroussaillage dans le cas de milieux ouverts peut être spécifiée dans la colonne « commentaire ».
- **Gestion forestière** : gestion forestière classique en libre-évolution. Certaines interventions, spécifiées dans la colonne « type », y sont autorisées moyennant l'évaluation des impacts biologiques. Ex : réouverture de clairières, la création de lisières internes et externes, coupe sélective de ligneux, recépage d'un taillis, etc.
- **Réserve intégrale** : gestion forestière de type « réserve intégrale », c'est-à-dire laisser opérer la dynamique forestière naturelle. Seules des interventions de coupe de résineux, de gestion des invasives y sont autorisées de même que des restaurations du niveau hydrique.
- **Gestion des plans d'eau** : cette modalité reprend la gestion récurrente des différentes mares de la réserve. Elle comprend le maintien de l'ensoleillement par débroussaillage des ligneux, l'entretien éventuel des berges et le curage éventuel lorsqu'un atterrissement avancé est observé. La gestion à effectuer est spécifiée dans la colonne « type ».
- **A restaurer** : concerne les UG dont la « non-gestion » actuelle est temporaire en attente d'une restauration future. Cette restauration pourra être réalisée par exemple, lorsque des opportunités d'achats de parcelles contiguës se présenteront ou en fonction de l'existence de moyens financiers à disposition. La restauration proposée, les habitats ciblés et la gestion future envisagée peuvent être donnés à titre indicatif et devront être réévalués.
- **Pas de gestion** : concerne des parcelles enclavées, difficile d'accès ou de trop faible surface et actuellement non gérées. Lorsque des moyens financiers ou l'acquisition de parcelles contiguës le permettront, une gestion plus appropriée pourra être réalisée.

UG	Surface	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Dates minimales (recommandées)	Commentaires
UG0 01	0,27 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	> 15/07	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E5.412 Exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG0 02	0,09 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E5.412 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche
UG0 03	0,01 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Restauration : mulchage Gestion envisagée : à déterminer
UG0 04	0,22 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F > 15/06 (> 15/07) P e 01/08 et 31/10	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.2-E3.4 Exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries Si pâturage regain, charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG0 05	0,05 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.41
UG0 06	0,48 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	> 15/06 (> 15/07)	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.2-E3.4 Exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries et à bistorte
UG0 07	0,15 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 2 Habitat(s) objectif(s) : E3.41

						Exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG0 08	0,27 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 2, 4 Habitat(s) objectif(s) : E1.12-E2.22 Exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG0 09	0,42 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.41-D2-D4 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche
UG0 10	0,29 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : E1.71-F4.1 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : Fauche
UG0 11	0,37 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.41
UG0 12	0,41 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.911
UG0 13	0,04 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.41
UG0 14	0,30 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2-G1.212-G1.41
UG0 15	0,79 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.2-E3.4 Restauration : broyage, mulchage Gestion envisagée : fauche
UG0 16	0,67 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.2 Exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG0 17	0,29 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : FA.3-G5.1
UG0 18	4,10 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	> 15/04	Objectifs opérationnels : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.2-E3.4 Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15 %
UG0 19	0,35 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones à bistorte
UG0 20	0,23 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.41-E5.412 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones à bistorte
UG0 21	1,18 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.4

						Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : à déterminer
UG0 22	1,41 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.212-G1.41
UG0 23	0,003 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectifs opérationnels : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG0 24	0,06 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectifs opérationnels : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG0 25	0,13 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectifs opérationnels : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG1 00	1,58 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : D2.3-D4.1- E3.4-E3.5 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 01	0,15 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-D2.2- D4.1 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 02	0,28 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 03	0,67 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2- E3.5 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 04	0,47 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 1, 2, 6 Habitat(s) objectif(s) : C1.4-D1.1- D2.2-D4.10-E3.4--E3.5 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 05	0,27 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-E3.4- E3.5 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG1 06	0,11 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : E1.12 Restauration : broyage, semis Gestion envisagée : fauche avec exportation, min. 40% en zone refuge pour le lézard des souches
UG1 07	0,05 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	> 01/08	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : E1.12 La pelouse sur sable calcaire présente dans cette UG est dans un état de conservation moyen et nécessitera encore une phase de restauration prolongée. Les modalités de gestion sont encore

						en phase de test et devront être définies dans l'avenir. exportation des produits de fauche, min. 40% en zone refuge pour le lézard des souches
UG1 08	0,68 ha	Option 1 Fauche min. 1x/an Option 2 Pâturage ovin/caprin	/	Annuelle	F > 01/08 P à définir	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : E1.12 La pelouse sur sable calcaire présente dans cette UG est dans un état de conservation moyen et nécessitera encore une phase de restauration prolongée. Les modalités de gestion sont encore en phase de test et devront être définies dans l'avenir. La fauche sera pratiquée en 1 ^e option de gestion, exportation des produits de fauche, min. 40% en zone refuge pour le lézard des souches. Un pâturage ovin pourrait être mis en place comme 2 ^e option de gestion en cas de moyens financiers disponibles.
UG1 09	0,03 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F3.1-G5.1
UG1 10	0,13 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F3.1-G5.1
UG1 11	0,13 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-E3.5+G1.51 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 12	0,68 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-E3.5+G1.51 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 13	0,10 ha	Gestion des plans d'eau	Débroussaillage / Curage / Creusement de nouvelles fosses	Selon la dynamique naturelle	/	Objectifs opérationnels : C1.45-D2.3 Habitat(s) objectif(s) : 6 Tolérance à l'embroussaillage 10%
UG1 14	2,98 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale

UG1 15	0,17 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 16	0,30 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 17	0,29 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 18	0,67 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 19	1,82 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 6, 7 Habitat(s) objectif(s) : C3.45-D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 20	1,27 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 6, 7 Habitat(s) objectif(s) : C3.45-D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 21	1,90 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 22	0,11 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.4-E3.5+G1.41

						Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 23	0,05 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.4-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 24	0,02 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.4-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 25	0,08 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D4.1-D5.2-E3.4-E3.5+G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 26	1,21 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-E3.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 27	0,11 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-E3.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans des zones fleuries
UG1 28	0,24 ha	Pâturage bovin/équin	Equin	Annuelle	> 15/05	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.41-E5.412 Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15%
UG1 29	0,23 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 2 Habitat(s) objectif(s) : D5.2-E3.4 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche + pâturage
UG1 30	0,03 ha	Gestion des plans d'eau	Débroussaillage / curage	Selon la dynamique naturelle	/	Objectifs opérationnels : 6 Habitat(s) objectif(s) : C1.3 Tolérance à l'embroussaillage 20 %
UG1 31	0,53 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	Si pâturage > 15/04	Objectifs opérationnels : 2, 3

					Si fauche > 15/06	Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.41-E5.412 Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15%
UG1 32	1,01 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	Si pâturage > 15/04 Si fauche > 15/06	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15%
UG1 33	0,20 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 1, 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : D5.2-E3.4-E3.5 + G1.41 Restauration : déboisement partiel (modalités à définir), broyage, restauration hydrique éventuelle Gestion envisagée : fauche + réserve intégrale
UG1 34	2,54 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	Si pâturage > 15/04 Si fauche > 15/06	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4 Si pâturage : Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15% Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG1 35	1,87 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	Si pâturage > 15/04 Si fauche > 15/06	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4 Si pâturage : Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15% Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG1 36	0,06 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	Si pâturage > 15/04 Si fauche > 15/06	Objectifs opérationnels : 2 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Si pâturage : Charge bétail max. : 0,5 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Tolérance à l'embroussaillage 15% Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge

UG1 37	0,27 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Tolérance à l'embroussaillage 50%
UG1 38	0,88 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.41
UG1 39	0,23 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4 Restauration : broyage / mulchage Gestion envisagée : Fauche + pâturage
UG1 40	0,14 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4 Restauration : broyage / mulchage Gestion envisagée : Fauche + pâturage
UG1 41	0,35 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2-G1.41
UG1 42	0,79 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 + G1.41 Restauration : déboisement partiel (40%), broyage Gestion envisagée : Fauche + gestion forestière
UG1 43	0,23 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG1 44	1,82 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-E3.41-D5.21-E5.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG1 45	0,07 ha	Coupe des ligneux	Elagage Recepage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2
UG1 46	0,04 ha	Coupe des ligneux	Elagage Recepage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2
UG1 47	0,06 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.41-D5.21 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : Fauche
UG1 48	0,55 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : Fauche
UG1 49	0,03 ha	Gestion des plans d'eau	Débroussaillage / curage	Selon la dynamique naturelle	/	Objectifs opérationnels : 6 Habitat(s) objectif(s) : C1.3 Tolérance à l'embroussaillage 20 %

UG1 50	0,05 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2-G1.41
UG1 51	0,33 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 2, 5 Habitat(s) objectif(s) : E2.22-E1.71 Evaluer la possibilité d'une restauration afin d'enrichir le cortège floristique de la nardaie par apport de diaspores exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG1 52	0,62 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 2, 5 Habitat(s) objectif(s) : E2.22-E1.71 Evaluer la possibilité d'une restauration afin d'enrichir le cortège floristique de la nardaie par apport de diaspores exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG2 00	0,53 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F >15/06 (>15/07) P > 01/09	Objectifs opérationnels : 2 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b- E2.22 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans les zones fleuries. Si pâturage regain, charge bétail max. 0,25 UGB/ha.an Evaluer la possibilité d'améliorer l'état de conservation par une restauration (voir modalités 4.3.1.)
UG2 01	0,95 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F >15/06 (>15/07) P > 01/09	Objectifs opérationnels : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.22- E3.41-D5.21 (+E3.51) exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge dans les zones fleuries. Si pâturage regain, charge bétail max. 0,25 UGB/ha.an Evaluer la possibilité d'améliorer l'état de conservation par une restauration (voir modalités 4.3.1.)
UG2 02	0,13 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.111- G1.212
UG2 03	0,10 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.111- G1.212
UG2 04	0,07 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.111- G1.212
UG2 05	0,19 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.111- G1.212
UG2 06	0,20 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.26-D5.21- E5.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG2 07	1,07 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21- E5.41

						exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG2 08	0,03 ha	Gestion des plans d'eau				Objectifs opérationnels : Habitat(s) objectif(s) : C1
UG2 09	0,22 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 Restauration : broyage, mulchage Gestion envisagée : fauche
UG2 10	0,15 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 Restauration : broyage, mulchage Gestion envisagée : fauche
UG2 11	0,08 ha	Pas de gestion	/	/	/	/
UG2 12	0,03 ha	Pas de gestion	/	/	/	/
UG2 13	0,07 ha	Pas de gestion	/	/	/	Parcelle enclavée. Gestion à définir en cas d'acquisition des parcelles contiguës
UG2 14	1,07 ha	A restaurer	/	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : Fauche
UG2 15	0,79 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG2 16	0,26 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E5.41 exportation des produits de fauche, min. 10% en zone refuge
UG2 17	0,18 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2-G1.4

Mesures de gestion complémentaires

Dans cette section, les mesures de gestion complémentaires à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir pont 8.1 cartes 10a et 10k). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion complémentaires prévues pour chacune des unités de gestion. Des informations complémentaires sur les différentes techniques de gestion proposées sont consultables au point 4.3.1.

Les différentes mesures complémentaires exposées ci-dessous sont des propositions d'actions et ne doivent pas être considérées autrement. Seules les mesures **en gras** seront obligatoirement mises en œuvre à court ou moyen terme avec un délai et une périodicité qui dépendront de plusieurs facteurs dont la disponibilité de moyens humains et financiers, une évaluation de la faisabilité technique et la dynamique de végétation locale.

UG	Régime hydrique	Haies/alignements d'arbres	Mares	Autres mesures
UG009		/	Creusement éventuel après restauration	/

UG015	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt	/
UG016		/	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt	/
UG018	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt	/
UG021		/	Creusement éventuel après restauration	/
UG100		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	/	/
UG102		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	/	/
UG103	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur		/
UG104	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	/	/
UG105	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	/	/
UG107		/	/	Maintien de structures favorables au lézard des souches (ronciers, tas de branches, etc) et de sol nu
UG108		/	/	Maintien de structures favorables au lézard des souches (ronciers, tas de branches, etc) et de sol nu
UG114	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG115	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG116	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG117	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/

UG118	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG119	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG120	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG121	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG122	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG123	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG124	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG125	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	/	Creusement éventuel après restauration	/
UG126		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel après restauration	/
UG132	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt	/
UG134	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Débroussaillage / curage (1 mare) Creusement éventuel d'autres dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG135	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG142		Maintien de structures lors de la restauration (arbres, ripisylve, haies)	Creusement éventuel après restauration	/
UG143		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG144	Bouchage des drains éventuels (modalités à définir)	Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG151		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	/	/
UG152		Evaluer la nécessité d'un entretien par	/	/

		élagage des haies et lisières en largeur		
UG200		Plantation (libre-évolution) haie bordure sud-ouest	/	/
UG201		/	Creusement éventuel dans la partie nord.	/
UG206		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG207		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG214		Maintien de structures lors de la restauration (arbres, ripisylve, haies)	Creusement éventuel après restauration	/
UG215		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG216		Evaluer la nécessité d'un entretien par élagage des haies et lisières en largeur	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/

E. Evolution de la gestion

Une partie importante du travail de gestion de réserves naturelles consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des modes de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée. Nous nous autoriserons, toujours dans le respect des objectifs généraux de conservation de la nature, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents et de l'état des populations animales et végétales faisant l'objet d'un suivi particulier. Ces évaluations périodiques de la gestion et la révision éventuelle des modalités de gestion seront réalisées par la Commission de gestion « Haute-Semois et Gaume ».

Suivi scientifique

Les actions de suivi des communautés et d'espèces-cibles qu'il est envisagé d'entreprendre sont résumées ci-dessous. Néanmoins, la réalisation de tels suivis dépend de la disponibilité de ressources considérables (temps, compétences, moyens financiers).

Les actions de suivi sont structurées en fonction des objectifs opérationnels de gestion de la réserve.

Suivis possibles	Objectifs opérationnels	Description
Végétation	1 à 7	Evaluation de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales sous les différents modes de gestion mis en place et les dégradations possibles (eutrophisation). Suivi botanique en plein sur base pluriannuelle (4-5 ans).
Mammifères	1 à 7	Inventaire des espèces de mammifères présentes dans la réserve par pose de pièges photographiques mais aussi des espèces de chauve-souris fréquentant la réserve par télédétection.
Avifaune	1 à 7	Evaluation de l'évolution des populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes sous les différents types de gestion mises en place. Points d'écoute nicheurs et suivi hivernants.
Reptiles	2, 4, 5	Suivi des espèces de reptiles présentes dans la réserve par pose de plaques. Suivi par comptage des individus à vue le long des haies et lisières.
Papillons de jour	1, 2, 3, 4, 5 et 7	Evaluation de l'évolution des populations de papillons de jour sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence complétés par une recherche/comptages d'espèces patrimoniales.
Libellules	1, 3 et 6	Suivi des espèces d'odonates présentes de la réserve. Suivi par comptage des individus dans les habitats humides et aquatiques favorables.
Orthoptères	1, 2, 3, 4, 5 et 7	Evaluation de l'évolution des populations d'orthoptères sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence sur base pluriannuelle.
Hyménoptères	1, 2, 3, 4 et 5	Evaluation de l'évolution des populations d'abeilles sauvages. Suivi en présence/absence sur base pluriannuelle avec mise en évidence des relations plante/pollinisateur.

Dans ce cadre, il s'agit également intéressant d'autoriser et de favoriser la recherche scientifique sur le site pour autant que son objet n'entre pas en opposition avec les objectifs précités.

F. Modalités d'accès du public

Un accès libre à la réserve est possible uniquement via les routes et chemins officiels. L'accès au public de la réserve sera limité dans le cadre de visites guidées (fixées ou sur demande), de chantiers de gestion organisés sur le site, d'inventaires biologiques ou d'autres activités organisées dans la réserve qui seront avalisées par la commission de gestion.

Les véhicules motorisés et vélos tout terrain ne seront pas admis dans la réserve, à l'exception des engins agricoles destinés à la fauche et à la récolte du foin et des véhicules dont la présence sera indispensable pour mettre en œuvre l'une ou l'autre mesure du plan de gestion.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion.

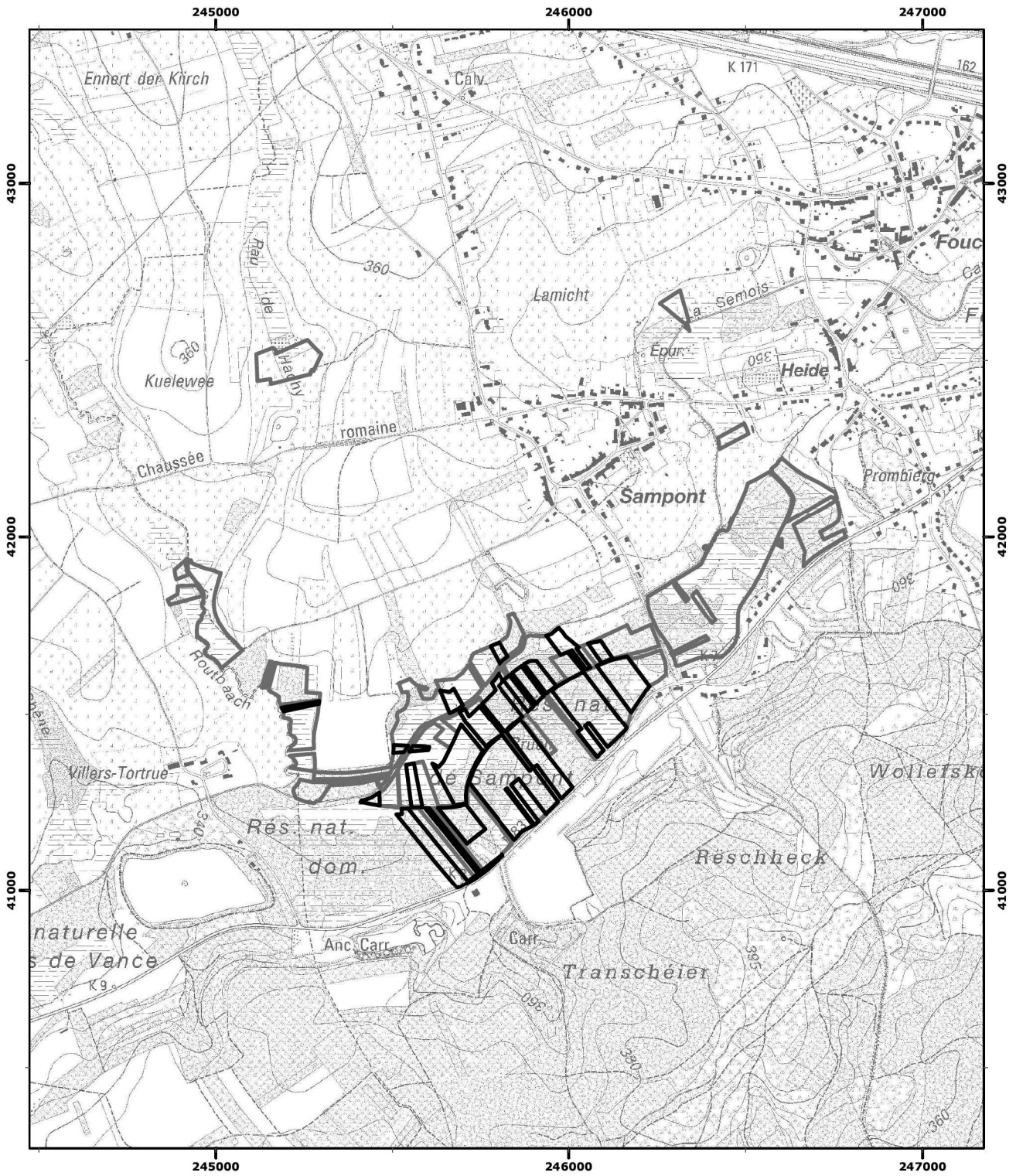
Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

G. Dérogations

Comme prévu à l'article 9, c, 5° de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et par dérogation à l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'arrêté ministériel relatif au règlement dans les réserves naturelles domaniales du 23 octobre 1975, l'association « Natagora » sollicite qu'il lui soit permis de réaliser les opérations énoncées ci-dessous, dans les mesure où elles sont strictement indispensables à la mise en œuvre du plan de gestion :

- de réguler les populations de gibier ;
- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore indigène, de prendre des mesures de limitation, voire d'élimination, d'espèces animales ou végétales non indigènes invasives ;
- de procéder à des suivis scientifiques et spécifiques de populations animales et végétales ;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal (faucher, faire pâturer des animaux domestiques...);
- de placer des clôtures pour le bétail, de creuser et entretenir des mares, de placer des panneaux didactiques ;
- de brûler des débris végétaux ;
- d'effectuer un survol avec un drone pour le suivi scientifique ou la sensibilisation au public ;
- d'utiliser des véhicules ;
- d'être porteurs d'armes de chasse et d'engins de capture ;
- d'être accompagnés de chiens ;
- d'être porteurs d'outils de coupe ou d'extraction ;
- d'introduire intentionnellement des animaux domestiques ;
- d'introduire des plantes, des semences ou des spores d'espèces végétales indigènes en vue d'améliorer les états de conservation des habitats et des espèces ».

Réserve naturelle agréée 'Sampont' à Arlon



Le (La) Ministre-Président Le (La) Ministre

Vu pour être annexé à l'Arrêté du gouvernement wallon du

03/12/2021

Echelle : 1:15 000

Carte(s) IGN : 68/7 S

(c) Institut Géographique National - IGN

-  RNA
-  Extension(s)



Coordonnées Lambert belge 1972